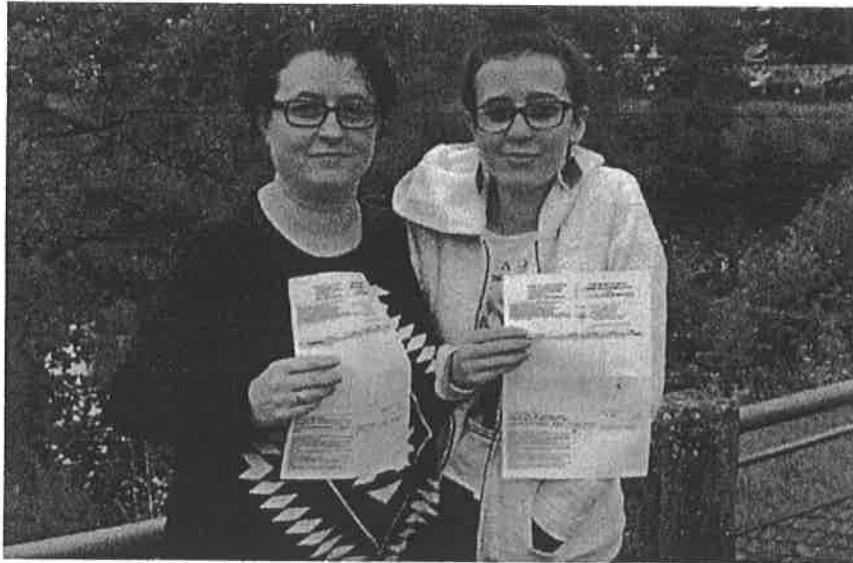


Ces frais de cantine qui ne passent pas

SUD DE L'AISE La famille Maury estime qu'elle ne peut plus suivre l'augmentation des frais de cantine. Ceux-ci s'ajoutent aux autres frais de la ruralité, subis par les « Franciliens ».

• **Jacqueline Maury s'insurge** contre le prix du repas de la cantine de Chézy-sur-Marne, 7,40 €. La famille habite La Chapelle-sur-Chézy, commune qui ne peut combler la prise en compte des « frais de surveillance dans la cour », alors que Chézy et Azy continuent, elles, de faire un effort d'environ 3 €.

• **L'augmentation des prix** de cantine s'ajoute à une conjoncture déjà compliquée pour des néos ruraux, comme les retards réguliers dans les transports pour aller à Paris. Ce qui fait que la coupe est pleine.



Jacqueline et Elara Maury, avec les factures de cantine. Une ruralité devenue pesante.

LES deux factures en témoignent, il en coûte 7,40 € pour Ruben, puis 7,40 € aussi pour Tiago. Depuis la rentrée scolaire, il s'agit du prix d'un repas unitaire à la cantine de Chézy-sur-Marne, puisque ces deux enfants sont scolarisés à l'école (en grande section et en CE 2) de cette localité. Pour un enfant, la facture de septembre a affiché 133,20 €. Prière donc de multiplier par deux pour cette famille... C'est beaucoup, beaucoup trop même... Les deux enfants en question sont ceux de Jacqueline Maury, et celle-ci estime qu'elle ne peut plus suivre. « On doit payer aussi le périscolaire, les centres de loisirs, puis la taxe sur les ordures, on nous annonce des éoliennes, on a aussi les retards dans les transports. On possède deux voitures, on les utilise beaucoup. Bref, la coupe est pleine », déplore-t-elle, tout en globalisant sa situation.

Pourquoi donc cette augmentation ? Il faut aller chercher l'explication du côté du prix de surveillance dans la cour (2,50 €). Un montant d'ailleurs déduc-

tible des impôts. Cela est justifié récemment par Jean-Claude Breaux, maire de Chézy-sur-Marne : « La commune n'a plus la compétence petite enfance, c'est la communauté de communes de Charly qui assure cette fonction par le biais de la périscolaire. Dès lors les frais de cantine du regroupement pédagogique s'élèvent à 7,4 € par repas. Ce prix comprend les frais du repas, plus les frais de fonctionnement, soit 4,90 €. De même que le prix de surveillance dans la cour, soit 2,5 €. »

RETARDS DANS LES TRANSPORTS
Seulement, dans un courrier récent, Jean-Claude Breaux précise que la commune de Chézy (de même qu'Azy-sur-Marne

d'ailleurs) a décidé de maintenir l'effort social d'environ 3 €. « Pour la rentrée 2016/2017, le prix de revient de la totalité de

ce service est de 7,4 €, et pour les enfants d'Azy et Chézy, le prix facturé aux familles sera de 4,5 €. Pour les enfants des autres com-

L'AUTRE FACE DE LA RURALITÉ SUD-AXONAISE

L'histoire récente de cette famille mérite d'être rappelée et explique sans doute en partie cette douche froide. Il y a une dizaine d'années, le mari décroche un emploi dans une usine réputée de Château-Thierry. La famille quitte ainsi la Seine-Saint-Denis et trouve une maison à La-Chapelle-sur-Chézy. De quoi retrouver un nouveau rythme de vie. Les deux enfants naîtront par la suite, et rejoignent ainsi Elara, l'aînée (actuellement au collège de Charly-sur-Marne). Jacqueline, elle, garde son emploi dans une banque, située dans l'est de la capitale.

On le sait, la ruralité appréciable du sud de l'Aisne a cependant une autre face : l'utilisation régulière des moyens de transports, la cantine donc pour les enfants, les courses à aller faire dans la ville voisine, les loisirs compliqués à organiser, etc. Tout cela peut peser lourd en termes de fatigue à la fin de la semaine. Ce qui fait que la famille Maury pourrait mettre la maison en vente et retourner en Île-de-France, région où pourtant rien n'est simple.

munes, le prix facturé aux familles sera de 7,40 € » Et dans les autres communes on trouve Essises, Bonnell, Montfaucon et La Chapelle-sur-Chézy, là où habite la famille Maury.

On doit payer aussi la taxe sur les ordures, on a aussi les retards dans les transports. On a deux voitures. La coupe est pleine.

Jacqueline Maury, mère de famille

Jacqueline Maury estime que cette décision a été prise « sans concertation ». Et elle n'est pas la seule à se plaindre, puisque selon elle, « les parents retirent de plus en plus les enfants de la cantine ». Elle se considère aussi comme « prise en otage. »

PAYER EN FONCTION DES SERVICES

Plus largement, l'explication du prix de la cantine, il faut aller la chercher aussi du côté de la loi NOTRe, qui a refondu les compétences entre les collectivités locales.

En clair, le conseil départemental n'intervient plus dans les compétences qui relèvent de la commune. Même s'il a tenu à garder des aides pour des élèves venant d'écoles fermées ou regroupées, « afin d'accompagner l'arrêt brutal imposé par la loi NOTRe », indique le président Nicolas Fricoteaux.

« Au moins, en Île de France, on aura des services, et on paiera en fonction », conclut, amère, Jacqueline Maury. ■

MICHEL MAINTEVRET

POLITIQUE

Les Républicains préparent leur primaire

THIÉRACHE Le premier tour de la primaire de la droite et du centre est prévu le 20 novembre. Dans la région aussi, Les Républicains se préparent à ce scrutin inédit pour leur parti.

L'événement est prévu les 20 et 27 novembre : il ne reste plus que quelques jours avant la primaire de la droite et du centre. Comment ce scrutin, qui a lieu sur l'ensemble du territoire national, est-il organisé en Thiérache ?

« Cette primaire doit être réussie. Il ne faut pas de fractures, tout le monde devra suivre le vainqueur »

Bernadette Pardon

Bernadette Pardon est déléguée de la troisième circonscription de l'Aisne (Thiérache et ses environs) pour le parti Les Républicains (LR). Elle organisait une conférence de presse vendredi soir à la mairie de Fontaine-lès-Vervins, avec d'autres représentants de LR. « Nous travaillons à l'organisation des primaires depuis le mois d'avril. Il fallait trouver les salles et le matériel. Un appel à candidatures a été lancé chez les militants, mais c'était dur de trouver des volontaires pour deux dimanches de suite », témoigne Bernadette Pardon. Il y aura un président par bureau, avec au moins trois assesseurs.

« Cela représente beaucoup de travail, j'espère qu'on verra beaucoup de votants pour cette primaire, qui est un système démocratique. La primaire doit être réussie. Il ne faut pas de fractures, tout le monde devra suivre le vainqueur. »

« EN THIÉRACHE, IL Y A UNE TENDANCE AU SOUTIEN À SARKOZY »

Nicolas Sarkozy, candidat à cette primaire, remporte les faveurs de Bernadette Pardon. « C'est lui que je préfère, pour son expérience



Bernadette Pardon (au centre), organisait une conférence de presse vendredi soir, entourée d'autres représentants des Républicains.

et sa vivacité. En Thiérache, il y a une tendance au soutien à Sarkozy. Il est abordable, et lui, il ne flirte pas avec Bayrou ! » Qu'a pensé Bernadette Pardon du débat entre les candidats, diffusé jeudi soir sur BFM TV et i-Télé ? « Ils étaient tous contre Sarkozy ! Mais il a su se défendre. Les gens attendaient autre chose que ça... » La déléguée du parti verrait bien, elle aussi, un duel Juppé/Sarkozy au second tour : « mais tout dé-

pend du nombre d'électeurs. » Après le dépouillement, les pré-

sidents des bureaux devront remettre les résultats à la Haute

DAVID DOUILLET À FONTAINE-LÈS-VERVINS CE SOIR

David Douillet, député LR de la 12^e circonscription des Yvelines, sera à la salle des fêtes de Fontaine-lès-Vervins, ce soir à 20 heures. Il sera l'invité d'honneur d'une réunion publique de soutien à Nicolas Sarkozy, afin de booster la campagne. Il répondra aux questions du public. Pierre-Jean Verzelen, patron des Républicains dans l'Aisne, sera également présent, tout comme l'ancien député de la première circonscription de l'Aisne, Jean-Claude Lamant. « On est aussi prêt à faire venir en Thiérache le gagnant de la primaire », signale Bernadette Pardon.

À SAVOIR

• Les bureaux de vote seront ouverts de 8 heures à 19 heures dans les anciens chefs-lieux de canton de la circonscription, à savoir Hirson, Aubenton, Vervins, La Capelle, Sains-Richaumont, Le Nouvion-en-Thiérache, Guise, Wassigny, Ribemont, Bohain-en-Vermandois et Marle. À Marle, le bureau de vote sera salle Pierre Bras-seur, près de la salle Signoret. L'accès se fera par la rue René-Toffin, face au stade de foot (pour les personnes à mobilité réduite, accès par l'avenue du 8 mai 1945 par la cour de la caserne des pompiers). Contrairement aux élections habituelles, les habitants devront aller voter dans leurs anciens chefs-lieux de canton respectifs, il n'y aura pas de bureau de vote dans chaque village. Pour connaître votre lieu de vote, consultez le site www.monbureau.primaire2016.org

• Pour voter, il faut bien sûr être inscrit sur les listes électorales. Le scrutin est ouvert à tous, militants chez LR ou non. Mais les électeurs devront signer une charte contenant le message : « je partage les valeurs républicaines de la droite et du centre et je m'engage pour l'alternance afin de réussir le redressement de la France. » Il faudra fournir une pièce de deux euros pour la participation aux frais d'organisation du scrutin.

autorité de la primaire, qui les validera. Quant aux résultats des élections passées ou futures au niveau local, Laurent Marlot, le maire de Fontaine-lès-Vervins qui n'a pas eu l'investiture pour être le candidat LR de la circonscription aux élections législatives de 2017, commente : « à force d'avoir voulu se créer un stief imprenable, le PS a perdu au profit du FN. Ce n'est pas une fatalité, ni une réalité que la Thiérache soit à gauche. » ■ RÉVIN MONFILS

« LA DÉVIATION, PAS UNE ROUTE MAIS UN CIMETIÈRE »

La portion de RN2 qui contourne Soissons a encore tué, vendredi dernier, un homme originaire de Seine-et-Marne. Pourtant, aucun aménagement n'est prévu à cet endroit. Jean-Marie Champagne

SOISSONS Le conseiller départemental Pascal Tordeux demande à l'État de faire des travaux sur la RN2, au niveau de la déviation, qui compte un nouveau mort depuis vendredi.

Pascal Tordeux, vous êtes conseiller départemental. Vous interpellez l'État sur l'état de la déviation de Soissons. Pourquoi ?
Quand le préfet est venu à Soissons il y a quelques semaines, pour faire le point sur les travaux de la RN2, je l'ai interpellé pour savoir s'il envisageait quelque chose sur la déviation.
Rien n'est prévu sur ce tronçon, ni même sur l'agglomération de Soissons. C'est important pour les habitants de Soissons qui sont les plus nombreux à emprunter cette route.

« On peut comptabiliser les morts qu'on aurait pu éviter si des aménagements avaient été faits. »

Pascal Tordeux, conseiller départemental UDI
Un tronçon en particulier retient votre attention, là où il y a eu l'accident mortel de vendredi, c'est bien cela ?
Oui, de la côte de la Perrière, à Crouy, jusqu'à la partie après le

pont. Sur ces quelques centaines de mètres, avant et après le pont, on compte les morts. Je dirais une dizaine au moins en dix ans. Il y a régulièrement des accidents et ça n'émeut personne.
COMME « UN PISTOLET CHARGÉ SUR LA TABLE »
Quand on arrive de Laon, de la côte de la Perrière, il y a un rétrécissement très dangereux, alors qu'on arrive à 80 ou 90 km/h. Ce n'est pas supportable. C'est comme si on avait un pistolet chargé sur la table

et qu'on espère que personne ne va y toucher. On voit tout au long de cette déviation des bouquets de fleurs et des stèles. Ce n'est pas une route mais un cimetière qu'on va faire !
Pourtant, les élus ont fait beaucoup pour obtenir de l'État le doublement de la RN2 vers Paris ?
Et il y aura aussi des travaux d'aménagement de la RN2 au nord de Soissons. Cela va renforcer les flux et donc les risques. On s'émeut de la dangerosité de la RN2 dans

l'Oise et on fait des travaux. Là, c'est à nos portes, on a une chaussée complètement défoncée par endroits, et on ne fait rien. La communauté d'agglomération de Soissons doit être réactive sur ce sujet.
Des radars ont été mis sur la déviation, ça ne suffit pas selon vous ?
Le radar devrait être installé au niveau du pont avec une vitesse limitée à 70 km/h pour réduire les risques au niveau du rétrécissement de chaussée. ■
Propos recueillis par ISABELLE BERNARD

POLITIQUE

La députée confondue avec une éluë condamnée

La députée MRC de Soissons, Chau-ny et Tergnier, Marie-Françoise Bechtel, s'est retrouvée par erreur, en photo, sur le site internet de l'Express, ce vendredi 4 novembre. Nos confrères l'ont confondue avec la députée du Var, Josette Pons (Les Républicains), condamnée ce vendredi à 45 000 euros d'amende pour avoir sous-évalué ses biens dans sa déclaration de patrimoine en 2014. Une erreur rectifiée depuis.



Un fauteuil de député pour six

5^{ème} CIRCONSCRIPTION Premier état des lieux avant les primaires de droite et du centre et de la gauche qui seront décisives pour la désignation définitive des candidats officiels de juin 2017.



Si aujourd'hui il n'y a encore aucune certitude quant aux candidats pour le siège de la 5^{ème} circonscription. On devrait retrouver un ou plusieurs de ces prétendants opposés en juin 2017.

Beaucoup d'eau passera sous le pont de la Marne d'ici les législatives, prévues dans la deuxième quinzaine de juin. Les états-majors dans les partis planchent néanmoins sur ce dossier.

1 JACQUES KRABAL CANDIDAT MACRON ?
« Je ne sais pas encore si je me représenterai », assène d'entrée Jacques Krabal, le sortant, à propos des prochaines élections législatives. « J'attends de connaître qui sera le Président de la République », poursuit le parlementaire. Car ne comptez pas sur lui si « c'est un président partisan ». En clair, il affirme ne pas vouloir retourner à l'Assemblée si François Hollande ou Nicolas Sarkozy occupe l'Élysée. Même s'il note : « tout le monde me dit que je suis le seul à pouvoir empêcher l'élection du Front national ». Pour cette raison il est inquiet pour la circonscription. S'il part, sous quelle étiquette partira-t-il ? Le député du parti radical de gauche a accueilli très récemment à Château-Thierry et avec beaucoup d'égards Emmanuel Macron. On peut dire facilement que le courant passe... Il y aurait une certaine logique à ce que le député sortant parte sous les couleurs du « macronisme », réunies dans le mouvement

En marche... Mais reste à définir les contours de la nébuleuse Macron... et ce qu'elle sera dans six mois, suivant le résultat obtenu par l'ancien ministre de l'Économie au premier tour de la présidentielle. Beaucoup d'incertitudes donc. Le référent du mouvement En marche dans l'Aisne, Cyril Thirion, le reconnaît : rien n'a été décidé pour le moment, « il n'y a eu aucune discussion, on verra cela avant la présidentielle, ou après... » Reste le problème du cumul des mandats qu'évite l'élu « On verra ça le moment venu. Si les Républicains gagnent, ce sera remis en cause. »

2 ISABELLE VASSEUR SE SENT LÉGITIME
Elle est investie depuis des mois par son parti Les Républicains, depuis « juin dernier », précise-t-elle. Elle rappelle qu'elle était la seule candidate pour la circonscription, elle s'était renseignée car « sinon, il aurait fallu qu'on en discute ensemble ». Pour gagner, elle estime que l'union avec l'UDI est indispensable et le candidat, ce doit être elle, « je suis légitimée par un bilan et une parfaite connaissance de la circonscription dans laquelle j'habite depuis 1980 ». Son bilan, c'est celui de sa mandature en tant que député avant l'élection de Jacques Krabal. Selon

cette ancienne députée, c'est sûr « M. Moïse ne peut pas être élu, c'est mathématique. » Pour le reste, celle qui ne cache pas son soutien pour Bruno Le Maire, attend le résultat des primaires de la droite et du centre.

3 DOMINIQUE MOÏSE ATTEND LES PRIMAIRES
Investi depuis le 13 juillet par l'UDI, Dominique Moïse sera candidat si les négociations entre les Républicains et son parti le désignent. « Il faut une candidature unique de la droite, c'est l'objectif poursuivi. » Le conseiller régional espère qu'Alain Juppé, qu'il a soutenu dans un appel cosigné par 600 élus centristes, sera choisi. Cela pourrait faire pencher la balance. Un accord avec Krabal ? « Jacques Krabal a soutenu sans faiblir les gouvernements Hollande. Ce serait totalement incohérent. Il faut moderniser l'image de la politique. » Un accord de désistement au 2^{ème} tour pour faire barrage au FN ? « Peut-être. »

4 FRANCK BRIFFAUT DANS L'EXPECTATIVE
Au Front national, le candidat virtuel depuis longtemps dans la circonscription Château-Thierry/Villers-Cotterêts, Franck Briffaut (maire de cette dernière ville à laquelle il

est très attaché) attend les décisions de son parti. Contacté ce vendredi, il affirme qu'il n'y a rien de neuf. Comprendre par là que le parti de Marine Le Pen n'a pas encore tranché. Le siège de Saint-Cloud lui préférera-t-il un candidat plus jeune ? Un parachuté (parisien) ?

5 PAS D'ALLIANCE AVEC LA GAUCHE GOUVERNEMENTALE
À gauche du PS aucun candidat n'est investi actuellement. Comme sur le reste de l'échiquier on attend le résultat des primaires. Du côté du PCF, Christian Copin, indique que son parti ne laissera pas le champ libre à une « pseudo gauche » qui ap-

porte son soutien à Emmanuel Macron. Pour l'élu communiste, si alliance il y a, elle ne peut être qu'avec un « frondeur », les écologistes ou le Front de gauche (même s'il fustige le candidat auto-proclamé Mélenchon). Du côté d'Europe écologie les verts Dominique Jourdain n'exclut pas d'être candidat en juin 2017. « Je serais prêt le moment venu à condition que ce soit pour représenter une vraie alternative politique au champs de ruines laissé par le PS. Il faut une alliance sur un projet. Un député est élu pour légiférer pas pour distribuer des réserves parlementaires » ■ LAURENCE PICANO, MICHEL MARNEVRET, MISCAL FRODEFOND

LES RÉSULTATS DES LÉGISLATIVES DE 2012

Au premier tour : Isabelle Vasseur (UMP) 14820 voix : 31,22 %, Jacques Krabal (PRG) 14141 voix : 29,79 %, Franck Briffaut (FN) 10793 voix : 22,74 %, Dominique Jourdain (EELV) 4647 voix : 9,79 %, Mireille Ausecache (FG) 2115 voix : 4,46 %, Sylvie Geret (ExG) 489 voix : 1,03 %, Jean-Claude Poiret (DVD) 466 voix : 0,98 %.

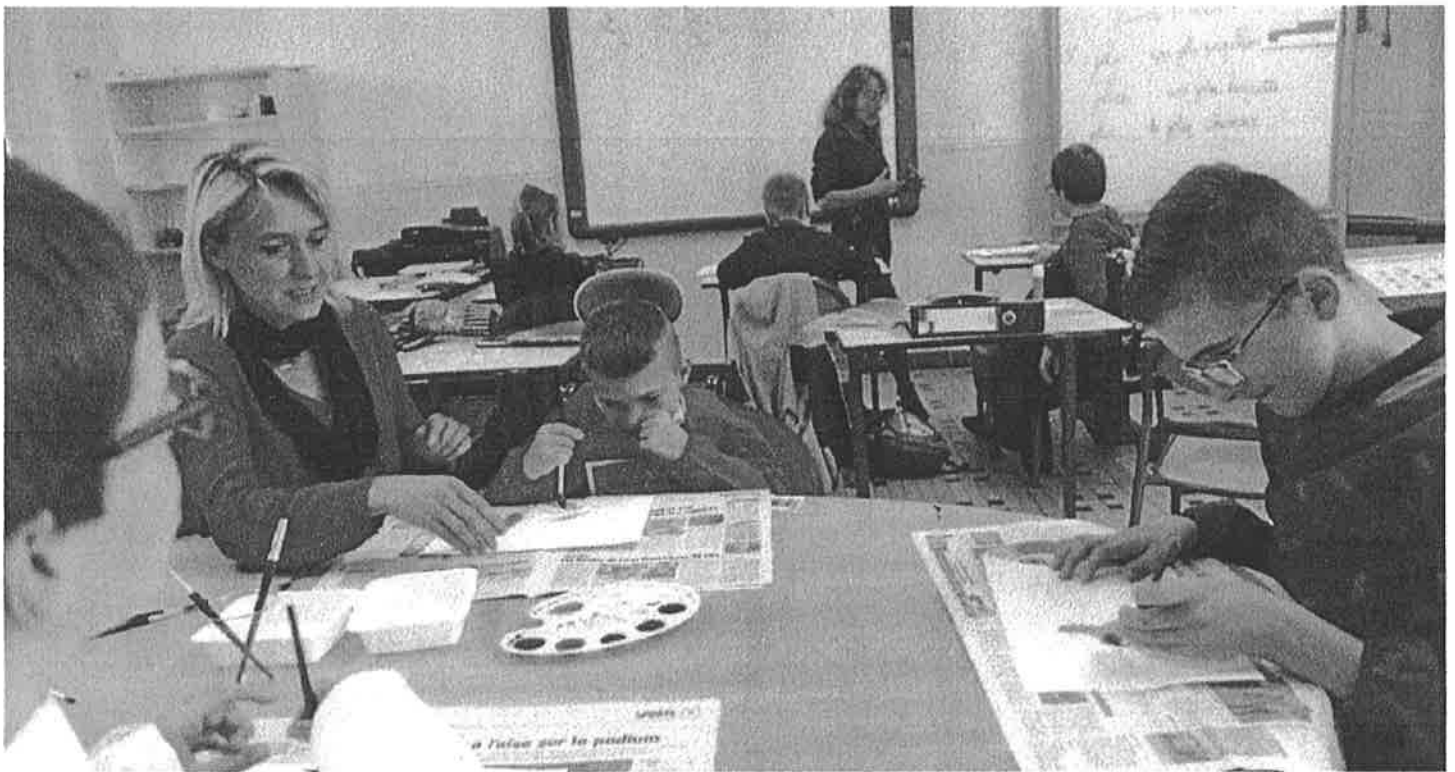
Inscrits : 81006 Abstentions : 32903 (40,62%) Votants : 48103 (59,38%) Blancs ou nuls : 632 (0,78%) Exprimé : 47471 (58,60%).

Triangulaire du second tour : Jacques Krabal (PRG) 20427 voix : 42,21 % élu, Isabelle Vasseur(UMP) 17761 : 36,70 %, Franck Briffaut (FN) 10205 : 21,09 %.

Inscrits : 81008 Abstentions : 31785 (39,24 %) Votants : 49223 (60,76 %) Blancs ou nuls : 830 (1,02 %) Exprimé : 48393 (59,74 %)

Aller au collège comme tous les enfants

LAON Depuis septembre, deux unités d'enseignement pour enfants en situation de handicap ont ouvert dans des établissements scolaires de Laon. Une première dans l'Aisne.



Sonia Gobeaut, aide médico-psychologique, accompagne les enfants toute la journée pour les aider à travailler. Les élèves changent souvent d'activité pour ne pas s'ennuyer. Après la lecture, place à un cours de peinture.

La classe ressemble à toutes les classes du collège, sauf peut-être les quelques tables sans chaises où viennent s'installer les enfants en fauteuil roulant. Adrien, 14 ans, apprend à lire, tandis qu'à côté de lui, Mathéo, 12 ans, tente de reconnaître les couleurs. Ici, les enfants arrivent avec leurs difficultés et leurs fragilités. Certains souffrent de troubles du comportement, d'autres de troubles autistiques et tous ont connu des périodes de déscolarisation à cause de leur handicap.

Ils sont six élèves, âgés de 11 à 14 ans, à avoir intégré en septembre l'unité d'enseignement externalisée (UEE) mise en place par l'Institut médico-éducatif (IME) de Laon en septembre. Installée au rez-de-chaussée du collège Le Nain, elle permet aux enfants de suivre une scolarité, au plus près de leurs autres camarades, tout en étant suivi médicalement. « Ce sont des enfants qui ont de grosses difficultés, la plupart ont été déscolarisés pendant une année ou deux parce qu'ils ne pouvaient plus aller dans des classes classiques », explique leur enseignante, Hélène Proix.

Les handicaps sont parfois importants, certains ne pouvant pas aller aux toilettes ou mettre leur manteau

seul. C'est Sonia Gobeaut, aide médico-psychologique, qui épaulé le professeur et aide les enfants dans leur quotidien. « Je travaille pour l'IME, mon rôle est d'accompagner les enfants tout au long de leur journée. Je les aide à s'habiller, à réaliser les exercices ou encore à aller aux toilettes. »

Les enfants ne passent que douze heures par semaine à l'école et apprennent à leur rythme. Mais l'important, ici, n'est pas d'arriver au bout du programme, simplement

d'apprendre à son rythme et se sentir collégiens, comme les autres enfants.

« J'aimerais continuer pour aller après dans une autre classe »

Adrien, 14 ans

À l'heure de la récréation, tous vont d'ailleurs rejoindre la cour. Les plus

autonomes poussent ceux qui sont en fauteuil. Un lieu privilégié pour s'intégrer et se faire des copains. « Il y en a qui reste dans leurs coins, mais certains vont parler avec d'autres jeunes, ils jouent au ballon, il y a aussi certains élèves qui viennent et demandent s'ils ont besoin d'aide, pour avancer en fauteuil par exemple, raconte la maîtresse qui reste toujours à proximité. C'est le but de cette classe, il s'agit d'encourager l'inclusion. Que les enfants fassent des pro-

grès et qu'ils se sentent intégrés. » Adrien, lui aussi, a le sourire. « On apprend de nouvelles choses. J'aimerais continuer pour aller dans une classe normale. » Une envie qui pourrait peut-être se réaliser dans un futur proche puisque les premiers résultats sont déjà très encourageants. « Ils font des progrès très importants depuis septembre, c'est vraiment impressionnant », juge leur professeur.

LUTTER CONTRE LA DÉSCOLARISATION DES ENFANTS

Hélène Proix s'occupe aussi d'une autre unité d'enseignement qui a été ouverte pour les plus petits, âgés de 6 à 11 ans, à l'école primaire d'Ille-de-France, toujours à Laon. Là aussi, elle est ravie. « Les enfants trouvent leurs places, ils ne sont plus isolés, ni ramenés en permanence au milieu médical. C'est vraiment une bonne chose pour eux », souffle-t-elle.

Pour le moment, ces deux classes sont les seules du genre dans l'Aisne. Beaucoup de parents espèrent voir la même chose se mettre en place dans d'autres villes, comme à Saint-Quentin ou Soissons. ■ VIRGINIE QUENNEC

Pour plus de renseignements, contactez l'IME, dont l'organisme gestionnaire est l'Apel « Les Papillons blancs », au 03 23 23 52 25.

3 QUESTIONS A...



SANDRINE LETURQUE DIRECTRICE DE L'IME

« On ne peut pas parler de retard »

Est-ce que tous les enfants de l'IME sont actuellement scolarisés ?

Avec ces nouvelles unités, les enfants qui, jusqu'ici, ne pouvaient pas aller à l'école ont trouvé une

solution. À l'IME, nous accueillons 64 enfants, dont 10 sont polyhandicapés. Seulement une dizaine ne bénéficie que d'un soutien scolaire à l'IME parce que nous ne pouvons pas faire autrement. Sinon, les autres font soit partie des nouvelles unités d'enseignement (UEE), soit ils sont sur d'autres dispositifs de type Ulis.

Est-ce qu'il a été difficile de convaincre les parents ?

Il faut prendre le temps de discuter. Certains ne sont pas prêts, ils ont parfois des

inquiétudes vis-à-vis du milieu ordinaire. C'est normal, ils s'inquiètent pour leurs enfants. Mais ils sont aujourd'hui très satisfaits. C'était un plaisir de voir les enfants faire leur rentrée.

La Picardie compte une trentaine d'UEE, deux seulement dans l'Aisne. Comment se fait-il que l'Aisne soit en retard en matière d'inclusion ?

On ne peut pas parler de retard. La plupart des enfants étaient déjà scolarisés avec le dispositif Ulis jusqu'ici. Beaucoup allaient déjà au collège ou en CFA. Mais avec l'UEE, nous avons une solution en plus.

COUCY-LE-CHÂTEAU

La députée défend son action devant... dix personnes seulement

La tournée « bilan » de Marie-Françoise Bechtel, candidate à sa propre succession, permet à l'élue de gauche de prendre ses distances avec le pouvoir.

■ C'est à la fois la députée, mais aussi la future candidate qui s'est présentée à la mairie de Coucy-le-Château. Avant de se lancer dans une nouvelle campagne pour briguer la 4^e circonscription de l'Aisne, Marie-Françoise Bechtel a programmé des réunions publiques pour dire tout ce qu'elle a fait (de bien, évidemment). Celle de jeudi soir a été intime puisque seulement dix personnes l'ont écoutée, dont deux de ses collaborateurs et les maires de Coucy-le-Château (Jean-Claude Dumont) et Folembray (Jacques Portas).

« Je ne suis pas dans la majorité de la majorité »

L'exercice de la parlementaire, élue en 2012 sous l'étiquette de la majorité présidentielle, a été de se démarquer de la politique menée par François Hollande. « Je ne suis pas dans la majorité de la majorité », a-t-elle déclaré en évoquant son bilan, dévoilant au passage qu'elle avait refusé d'entrer au gouvernement « au soir du second tour des législatives ».

La Chevènementiste a notamment critiqué l'exécutif sur sa politique européenne — « Il aurait fallu remettre en cause le traité européen » —, mais aussi sur sa politique de lutte contre le chômage.



Marie-Françoise Bechtel se présente comme une députée de la majorité qui a su être indépendante.

« Moi, je ne crois pas aux emplois aidés. La solution, c'est vraiment d'investir dans l'économie. » Marie-Françoise Bechtel a aussi précisé qu'elle n'avait pas voté la loi santé « car on ne lutte pas assez efficacement contre les déserts médicaux ». Un sujet ô combien préoccupant dans le secteur de Coucy, et plus généralement dans le Pays chaulnois. Et d'ajouter : « J'estime qu'il faut mettre un peu d'obligation pour inciter les jeunes généralistes à s'installer dans les zones en manque de médecins. »

L'élue de gauche a aussi adressé quelques bons points. « Je trouve, par exemple, que l'État s'est bien tenu face à l'épreuve du terrorisme », a-t-elle commenté. Cette réunion lui a aussi permis d'échanger sur des sujets plus locaux comme l'intercommunalité, l'éducation, la culture. Une manière de prendre le pouls avant l'échéance de juin 2017.

La députée sortante a devant elle plus de huit mois pour convaincre plus de dix personnes.

LQ.

Pas la bonne députée...

Alors que Marie-Françoise Bechtel organise actuellement des réunions publiques pour défendre son bilan, sa photo s'est retrouvée par erreur sur le site Internet de L'Express. Et pour un sujet qui ne la concerne pas.

Nos confrères l'ont confondue avec la députée du Var Josette Pons (Les Républicains), condamnée vendredi à 45 000 euros d'amende pour avoir sous-évalué ses biens dans sa déclaration de patrimoine en 2014. Oups...

le 7/11

Les futures éoliennes de Leury en cinq points

LEURY Les quatre éoliennes de la société Innovent doivent sortir de terre à la mi-novembre. Elles seront mises en route début janvier. L'occasion de revenir sur quelques questions à ce sujet.

POURQUOI LES ÉOLIENNES ONT-ELLE CHANGÉ DE TAILLE ?

La réponse est simple : les trois éoliennes de 158,30 mètres de haut et leur « petite sœur » de 145 mètres produiront plus d'électricité que dans la mouture d'octobre 2014 (quatre mâts de 145 mètres de hauteur). Les modifications du permis de construire, validées par le préfet de région le 28 juillet 2016, permettront à la société Innovent qui porte le projet de produire 28 325 000 kWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 9 805 personnes. L'ancien projet permettait seulement de produire 24 893 000 kWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 8 617 personnes.

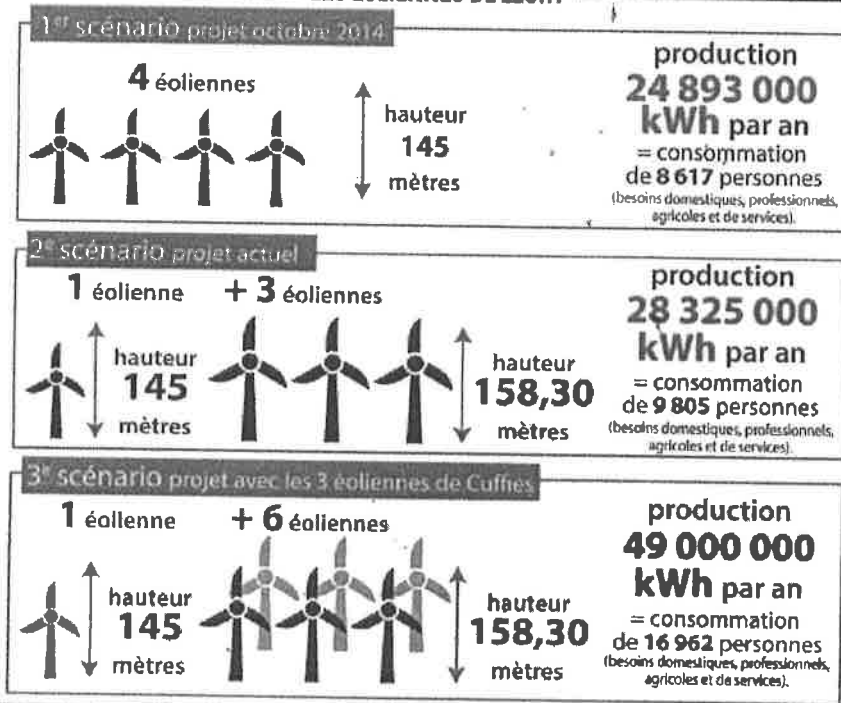
« IL Y A EU DES PROGRÈS TECHNIQUES ET NOUS VOULONS ÊTRE À LA POINTE »

« Un mètre de plus correspond à 1 % de rendement en plus, explique Camille Courtin, chargée de communication d'Innovent. C'est intéressant pour tout le monde. Entre les éoliennes de 2003, date à laquelle nous avons commencé le projet, et celles d'aujourd'hui, il y a eu des progrès techniques et nous voulons être à la pointe. Les éoliennes sont certes plus grandes, mais il en faut moins qu'avant. » La taille de la quatrième éolienne (la plus proche de Soissons) restera de 145 mètres car elle sera installée à côté d'une canalisation de gaz à haute pression.

2. QUELLE ÉTAIT LA MARGE DE MANŒUVRE DU PRÉFET SUR LES MODIFICATIONS ?

A priori aucune. Le préfet de région ne pouvait en effet s'opposer à un changement de taille des aérogénérateurs car le tribunal administratif d'Amiens avait jugé la modification du permis de construire légale. « Il était obligé de signer », précise Régine Le Courtois-Nivart, chef de file de l'Association pour la promotion et la préservation des paysages et de l'environnement du Soissonnais (A3PES), une association anti-éolienne. Et ces modifications ne nécessitent pas de nouvelle enquête publique, bien que celle-ci remonte à mai 2008.

LES ÉOLIENNES DE LEURY



3. QUAND LES ÉOLIENNES SERONT-ELLES MISES EN SERVICE ?

Les quatre éoliennes de Leury devraient fonctionner à partir de janvier 2017. Les travaux de terrassement ont commencé en août devalent se terminer à la mi-novembre avec l'arrivée des différents éléments composant les « moulins ». « Elles peuvent être installées en trois jours, précise Camille Courtin, mais en cas de fort vent ou d'intempéries le montage peut durer jusqu'à trois semaines. » Les habitants de Soissons du nord de la Cité du Vase ne devraient donc pas tarder à voir leurs silhouettes surplomber le plateau.

4. POURQUOI LE PROJET MOBILISE-T-IL DES OPPOSANTS ?

Le lobby anti-éolien soulève régulièrement une multitude de points contre ces projets qui se multiplient dans le Soissonnais (Chaudun, Grand-Rozoy, Acy/

Serches/Couvrelles/Ciry-Salsogne, lire par ailleurs). Les membres de l'Association pour la promotion et la préservation des paysages et de l'environnement du Soissonnais (A3PES) et les collectifs de riverains hostiles ne cessent de répéter que ces machines provoquent des nuisances sanitaires sur l'homme (maux de tête, bruit...) et la faune (mort d'oiseaux, de

chauves-souris...), pointent une faible efficacité énergétique, créent un impact visuel sur les paysages et constituent un déni de démocratie (les éoliennes sont souvent implantées chez des particuliers sans accord avec la population ou les pouvoirs publics). Beaucoup craignent surtout que l'apparition des mâts se traduise par une dévalorisation de leurs

LES ANTIÉOLIENS PARÉS POUR LA RIPOSTE

Deux réunions sont programmées par l'Association pour la promotion et la préservation des paysages et de l'environnement du Soissonnais (association contre le développement de l'éolien) dans les jours qui viennent. La première se tiendra le samedi 12 novembre à 17 heures à la mairie annexe d'Ancienville. Elle concernera le projet de parc à Chouy. La seconde est prévue à Chaudun et se tiendra le jeudi 17 novembre à 18 heures à la salle polyvalente (rue Jean-Jaurès). Ces rendez-vous permettent de préparer les enquêtes publiques (du 14 novembre au 16 décembre) qui auront lieu à Chouy et Chaudun. Un commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de Chaudun, le 14 novembre (9-12 heures), le 24 novembre (16-19 heures), le 30 novembre (15-18 heures), le 10 décembre (10-13 heures), le 16 décembre (15-18 heures). Un commissaire-enquêteur recevra le public en mairie de Chouy le 14 novembre (14-17 heures), le 23 novembre (9-12 heures), le 3 décembre (10-13 heures), le 8 décembre (14-17 heures), le 16 décembre (10-13 heures).



« J'attends que le permis de construire soit déposé puis instruit »

Jean-Pierre Corneille, maire de Cuffies

biens immobiliers (l'on parle de 20 à 30% de baisse de la valeur des biens à la revente). Régine Le Courtois-Nivart dénonce « une politique des petits pas destinée à endormir la vigilance des services instructeurs et du public ». Et dans le cas de Leury leur mobilisation ne faiblit pas à la veille de l'installation des éoliennes. « On regarde si les études ont été bien réalisées, notamment celles liées à l'impact visuel, et l'on a déposé un recours gracieux auprès de la préfecture en septembre avec la mairie de Soissons », signale la contestataire.

5. L'EXTENSION DU PARC ÉOLIEN À CUFFIES EST-ELLE ABANDONNÉE ?

Pas du tout. Le maire de Cuffies, Jean-Pierre Corneille, et son conseil municipal sont tout à fait favorables à l'implantation d'éoliennes sur la commune. Ils l'ont fait savoir par le biais d'une délibération votée à l'unanimité le 26 septembre. Jusqu'au 31 décembre 2015, le Plan d'occupation des sols (POS) en vigueur dans la collectivité rendait impossible l'installation des aérogénérateurs. « J'attends que le permis de construire soit déposé puis instruit, mais je ne sais pas combien de temps va prendre la procédure, peut-être deux ou trois ans », annonce le maire de Cuffies. Il ne serait toutefois plus question de cinq machines, mais de trois, puisque leur taille serait de 158,30 mètres. Pour l'heure le premier magistrat attend surtout la discussion qui aura lieu au siège de l'agglomération entre les élus pro-éoliens et anti-éoliens le 28 novembre : « J'espère surtout que ce sera un débat avec de vrais arguments et non de simples opinions. » ■ HENRI MARTI

TRANSPORTS

DIX GARES DE LA RÉGION AU BANC D'ESSAI

Accessibilité, propreté, services... Nous avons passé au crible les principales gares de la région.

L'ESSENTIEL

• **On parle souvent** de la ponctualité des trains. Mais avant même de monter dans votre TER ou TGV, la gare est un passage obligé qui peut s'avérer être différent selon la ville où l'on se trouve.

• **Nous avons fait un état des lieux** de la propreté, de l'accessibilité et des services proposés dans celles de Charleville, Sedan, Rethel, Reims, Châlons-en-Champagne, Épernay, Vitry-le-François, Laon, Soissons et Château-Thierry.

UN ACCUEIL TOUT SOURIRE

C'est la bonne surprise de notre enquête. Parti sans doute avec quelques a priori sur l'accueil dans les gares, surtout où nous sommes passés nous avons rencontré un personnel sympa et disponible. Certes, nous n'étions pas en plein rush mais chaque fois les gens ont pris le temps de nous renseigner, avec la plupart du temps le sourire. Un vrai bon point à signaler car on est aussi les premiers à critiquer lorsqu'il y a un manque d'informations lors des grèves, des retards...

2 LA PROPRETÉ À AMÉLIORER

La première impression est souvent déterminante. La plupart du temps, les gares testées sont propres au premier abord. Si on rentre dans le détail, par contre, il y a des efforts à faire. C'est surtout le cas pour les passages souterrains et les toilettes. À Charleville-Mézières par exemple, le plafond du souterrain s'écaille par endroits et l'odeur d'urine est assez présente. À Châlons-en-Champagne, on remarque des traces de rouille le long du mur. Idem à Épernay où le plafond s'effrite (comme à Vitry-le-François) et la rouille est présente sur les poutres. Pour les toilettes, il y a de tout. De rien à Soissons, à du payant très propre à Reims et Château-Thierry. Entre les deux il y a celles qui sont fermées pour travaux sans date de

remise en service (Sedan, Charleville-Mézières, Épernay), celles gratuites mais pas très attrayantes (Châlons) ou celles payantes mais très sales (Laon). Avec la particularité, pour la plupart, d'être installées non pas dans le hall mais au bout du quai.

3 DE GROSSES VARIATIONS DANS LES SERVICES

Évidemment, on ne s'attend pas à avoir les mêmes services à Reims (brasseries, journaux, restauration à emporter...) qu'à Sedan. Mais parfois on se dit tout de même que quelques efforts pourraient être faits. À Rethel notamment, où l'on doit se contenter d'un distributeur de friandises et de boissons, d'un photomaton et d'un photocopieur. Pour le café ou les journaux, on repassera. Mêmes restrictions à Vitry-le-François. La plupart des stations ont tout de même leur kiosque à journaux, du type Relay avec boissons fraîches, de quoi grignoter, tabac... Par contre, les horaires d'ouverture sont variables allant de tous les jours à Reims ou Laon, à uniquement le matin en semaine à Château-Thierry en passant par des fermetures partielles le week-end (Sedan, Épernay, Soissons). On notera aussi quelques concepts plus développés et intéressants dans lesquels on retrouve tous les jours la presse mais aussi plein d'autres produits avec le Monop'Station à Charleville-Mézières et le Casino Shop à Châlons.

NOS CRITÈRES DE JUGEMENT

Pour pouvoir donner une note à chacune des gares visitées, nous avons pris les mêmes treize critères notés à chaque fois 0, 1 ou 2. Cela allait de l'environnement de la gare à la qualité d'accueil des agents, en passant par la propreté du hall, des quais, des passages souterrains, la présence ou non de toilettes, l'accessibilité en voitures, à deux roues, pour les handicapés ou encore les services proposés (restauration, journaux, boissons, cafés...). La visite a été effectuée les 2 et 3 novembre par la même personne, afin que le jugement soit effectué par le même regard d'une gare à l'autre. Dans chaque lieu, nous avons passé en moyenne vingt à trente minutes, venant chaque point un à un. Il est évidemment difficile de comparer une gare comme celle de Reims et ses 186 000 habitants avec celle de Rethel et ses 8 000 habitants. Nous avons donc pondéré notre jugement en tenant compte de cette donnée.

Parcs à vélo couverts et éclairés, sans protection ou tout simplement fermés... Faites votre choix !

4 LES HANDICAPÉS PAS TOUS ÉGAUX DEVANT LES GARES

Dans tous les cas de figure, une personne handicapée en fauteuil roulant pourra monter dans un train. Par contre, cela peut être très simple comme très complexe. Le top, ce sont évidemment toutes les gares équipées d'ascenseurs qui permettent d'aller d'un quai à l'autre. C'est le cas à Sedan, Charleville-Mézières, Rethel, Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François, Reims et Laon. Ailleurs, les personnes handicapées sont les bienvenues mais il faut mettre en place toute une organisation derrière, faute d'ascenseur pour accéder à tous les quais. À Épernay, Soissons et Château-Thierry, il faut en effet solliciter les chefs de gare qui, le cas échéant, bloqueront une voie pour vous faire passer qu'un quai à l'autre via des systèmes particuliers. Il est à noter qu'à Soissons l'accessibilité aux quais devrait être réalisée pour 2018. C'est également programmé à Château-Thierry, mais pas tout de suite.

5 PAS SI COMPLIQUÉ DE SE GARDER

Force est de reconnaître que dans l'ensemble les gares tes-



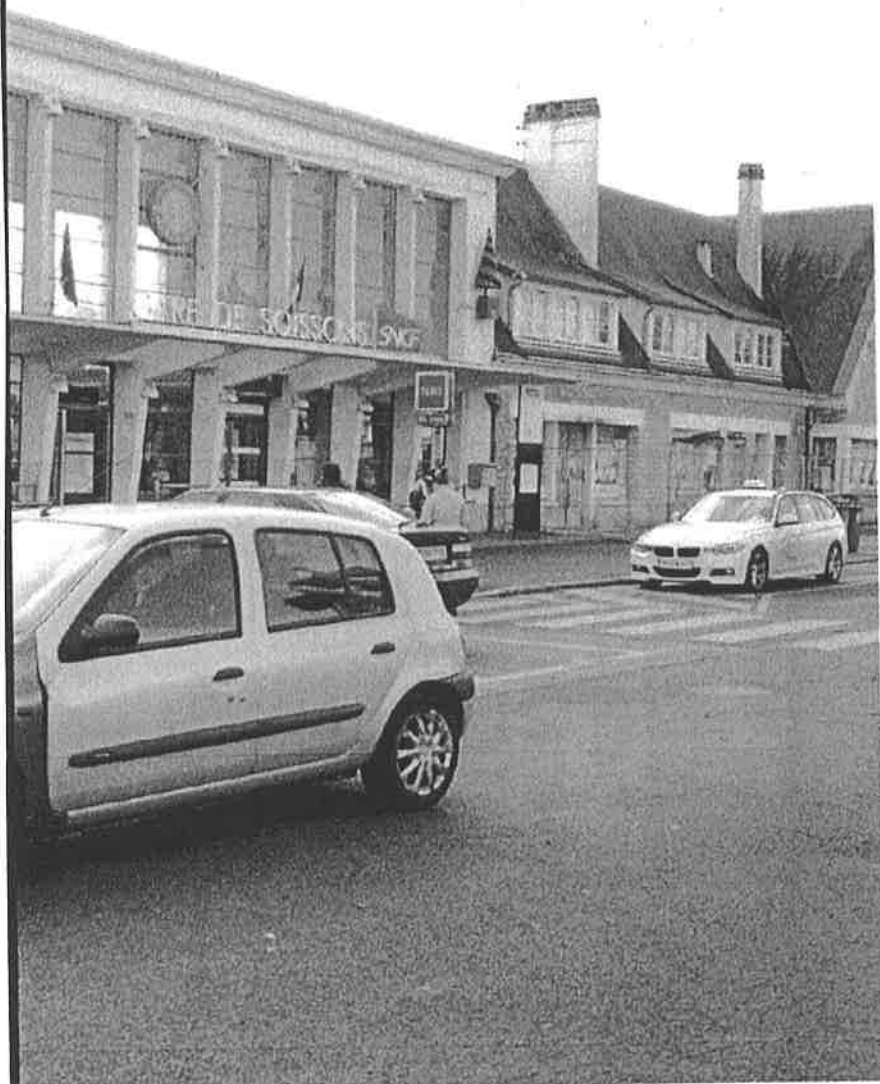
Il y a des progrès à faire pour la gare de Soissons qui apparaît en dernière position de notre classement des

tées sont accessibles, avec des parkings à proximité parfois totalement gratuits, ou partiellement (quinze minutes, zones bleues). Cela est notamment le cas à Sedan, Rethel, Charleville (quelques places à quinze minutes), Châlons-en-Champagne, Vitry-le-François, Soissons. Les déposes minutes y sont aussi assez faciles, même si aux heures de pointes ça bouillonne. S'il fallait ressortir des mauvais élèves, on signalera la gare de Reims dont le système de dépose est un peu alambiqué, ce qui fait que tout le monde se met sur les emplacements de taxi pour déposer ou attendre quelqu'un. Autre point noir, la gare de Château-Thierry, la seule où nous avons mis autant de temps pour trouver une place. Un projet de

création de places de stationnement est actuellement à l'étude. Il pourrait voir le jour sur un espace foncier appartenant à la SNCF près de la gare.

6 LES VÉLOS PAS TOUJOURS LES BIENVENUS

Vous voulez venir à vélo à la gare pour prendre ensuite le train ? Pas de problème, mais il vous faudra choisir votre gare. Des espaces couverts sont proposés à Sedan, Rethel, Vitry-le-François, Épernay, Reims (un peu caché), Château-Thierry. À Charleville, Châlons ou Soissons, les aménagements sont plus sommaires. À Laon, il y a bien un espace couvert et fermé mais il n'est plus accessible après avoir subi des dégradations. ■ GREGOIRE AMUR-TAHMASSEB



Ce n'est guère mieux pour la gare de Château-Thierry. Dans l'Alsie, c'est donc celle de Laon qui décroche le meilleur classement. Christian Lantier

LE PODIUM DES PRINCIPALES GARES DE LA RÉGION

Les plus

Les moins

Reims : 14,6 /20

- Services proposés (café, journaux, restauration, etc.)
- Accès facile aux bus et trains
- Propreté

- Le système de dépose minute
- L'accès au parking vélos
- Toilettes payantes 0,70 euros

Charleville-Mézières : 13,8 /20

- Monop station (café, journaux, restauration, etc.)
- Accessibilité handicapés
- Parvis

- Passage souterrain à rafraîchir et santant mauvais
- Dépose minute
- Toilettes fermées pour travaux

Sedan : 13,8 /20

- Facilité pour se garer
- Accessibilité handicapés
- Parking vélos couvert

- Parvis austère
- Relay journaux baissans pas toujours ouvert
- Toilettes fermées pour travaux

Vitry-le-François : 13,8 /20

- Facilité pour se garer
- Salle d'attente bien chauffée
- Accessibilité handicapés

- Service restauration à minima
- Excentrée
- Toilettes ouvertes uniquement sur demande

Laon : 13,1 /20

- Nombreux commerces à proximité
- Accessibilité handicapés
- Services proposés (café, journaux, etc.)

- Ensemble vieillot (viro cassées)
- Parking 2 roues fermé
- Toilettes payantes et très sales

Rethel : 13,1 /20

- Facilité pour se garer
- Accessibilité handicapés
- Parking 2 roues couvert

- Peu ou pas de services proposés (café, journaux, etc.)
- Emplacement bus pas très clair
- Un peu isolée

Châlons-en-Champagne : 13,1 /20

- Parking gratuit
- Services Casino Shop (café, journaux, restauration, etc.)
- Accessibilité handicapés

- Extérieurs guères accueillants
- Souterrain vieillot (traces de rouille)
- Un peu excentrée

Épernay : 13,1 /20

- Parking 2 roues couvert et éclairé
- Gare routière et taxis
- Proximité centre-ville

- Souterrain (plafond s'effrite, traces de rouille)
- Toilettes fermées (maintenance sans date)
- Accessibilité handicapés

Château-Thierry : 12,3 /20

- Parking 2 roues couvert
- Toilettes certes payantes pour ceux qui n'ont pas de billets mais très propres
- Dépose minute devant (parfois embouteillée)

- La galère pour se garer
- Excentrée
- Accessibilité handicapés

Soissons : 11,5 /20

- Dépose minute
- Possibilité de se garer avec disque
- Bus et taxis à proximité

- Pas de toilettes
- Accessibilité handicapés
- Relay journaux baissans pas toujours ouvert

LES AUTRES POINTS

Entretien quotidien et maintenance

Pour la SNCF, il y a deux niveaux d'entretien des gares. Le premier est quotidien via des conventions passées avec la Région. Le travail est effectué par les équipes TER dans chaque gare. Des enquêtes clientèles sont régulièrement effectuées afin d'ajuster les interventions.

Le second niveau est celui de la maintenance avec des « TechniGares ». Il y en a au niveau des grandes régions et ces personnes sont chargées de coordonner les travaux d'entretien plus importants. À Laon, il est par exemple prévu le remplacement de la chaudière de la gare en 2019. À Soissons, des travaux d'accessibilité seront menés en 2017 et en 2018. Si vous remarquez des choses qui ne vous plaisent pas, deux possibilités : informer en

direct le personnel en gare ou alors passer par des « comités de lignes » composés notamment d'associations locales dont vous trouvez, normalement, les coordonnées en gare.

Sondage : vous nous avez donné votre avis sur nos sites internet

Dans le cadre de ce palmarès des gares, nous vous avons demandé de donner votre avis sur cinq critères qui nous semblent essentiels pour les usagers : les services disponibles en gare, le parking (pour les voitures et pour les deux-roues), la propreté (dans la gare et les toilettes). Vous avez été près de 400 à répondre à nos sondages. Pour connaître le détail de vos réponses, rendez-vous sur www.lunion.fr et www.lardennais.fr

Etonnant et opaque projet d'éoliennes

Le 6/11/11

VENDIÈRES Le démarrage de l'étude sur les éoliennes, validée par le conseil municipal, divise les habitants.

L'implantation d'éoliennes à Vendières est-elle crédible ? Le conseil municipal de ce petit village de l'extrême sud de l'Aisne a voté récemment une autorisation d'études pour implanter ces usines à vent, exploitées par Global Wind Power. Alors que le schéma régional de l'énergie de la région Picardie, lui, classe a priori la zone autour de Vendières comme une zone de non-vent ! Autre incongruité soulevée par l'association Vallée du Petit Morin, il y a suspicion de prise illégale d'intérêt, au niveau de certains élus municipaux. « Sur le fait de porter plainte par rapport à cette prise illégale d'intérêt, on va voir comment cela tourne, on a encore des réglages à faire, on pourrait ainsi prendre un avocat, car on a des doutes mais rien n'est avéré », résume Rémy Garione, président de l'association, mais prudent sur cet aspect juridique des choses.

En tant que président, Rémy Garione se balade d'ailleurs avec un dossier assez peu étoffé, « car nous n'avons aucune information de la part de la mairie. » Et il annonce : « Nous avons rencontré le député Jacques Krabal qui nous conseille de voir avec le sous-préfet. Ce serait une manière de contourner la mairie. » Rien n'a donc filtré sur le nombre de mâts et leurs caractéristiques techniques, sur les terrains, leurs propriétaires et les liens éventuels,

directs ou indirects, avec des membres du conseil municipal. Contacté, le maire Guy Marion précise qu'il ne peut communiquer des informations qu'il n'a pas lui-même.

« Porter plainte par rapport à cette prise illégale d'intérêt ? On a encore des réglages à faire, on pourrait prendre un avocat »

Rémy Garione opposant

« On veut donc casser cette autorisation d'études, on sait aussi qu'il y a eu des promesses de baux de signer, or, une promesse, c'est d'abord un bail », continue Rémy Garione, dé-

terminé à faire comprendre à l'équipe municipale qu'elle fait fausse route.

Nouvelle bizarrerie administrative, la Vallée du Petit-Morin est protégée en Seine-et-Marne, et non dans l'Aisne, alors que c'est le même paysage... Grand défenseur du paysage de cette région très prisée des Parisiens, puisque première vallée verdoyante après les zones urbanisées de l'Île-de-France, Bertrand Mercier déplore : « On veut faire prendre conscience à tout le monde qu'on prend un risque en implantant ces éoliennes ici, lieu de plaisir et de vacances. Et puis l'immobilier va perdre de sa valeur. Au conseil municipal, ils se cachent et ne voient pas l'intérêt général, ils menacent un acquis. Dès lors, est-ce que le jeu en vaut la chandelle ? » ■

MICHEL MAINNEVRET

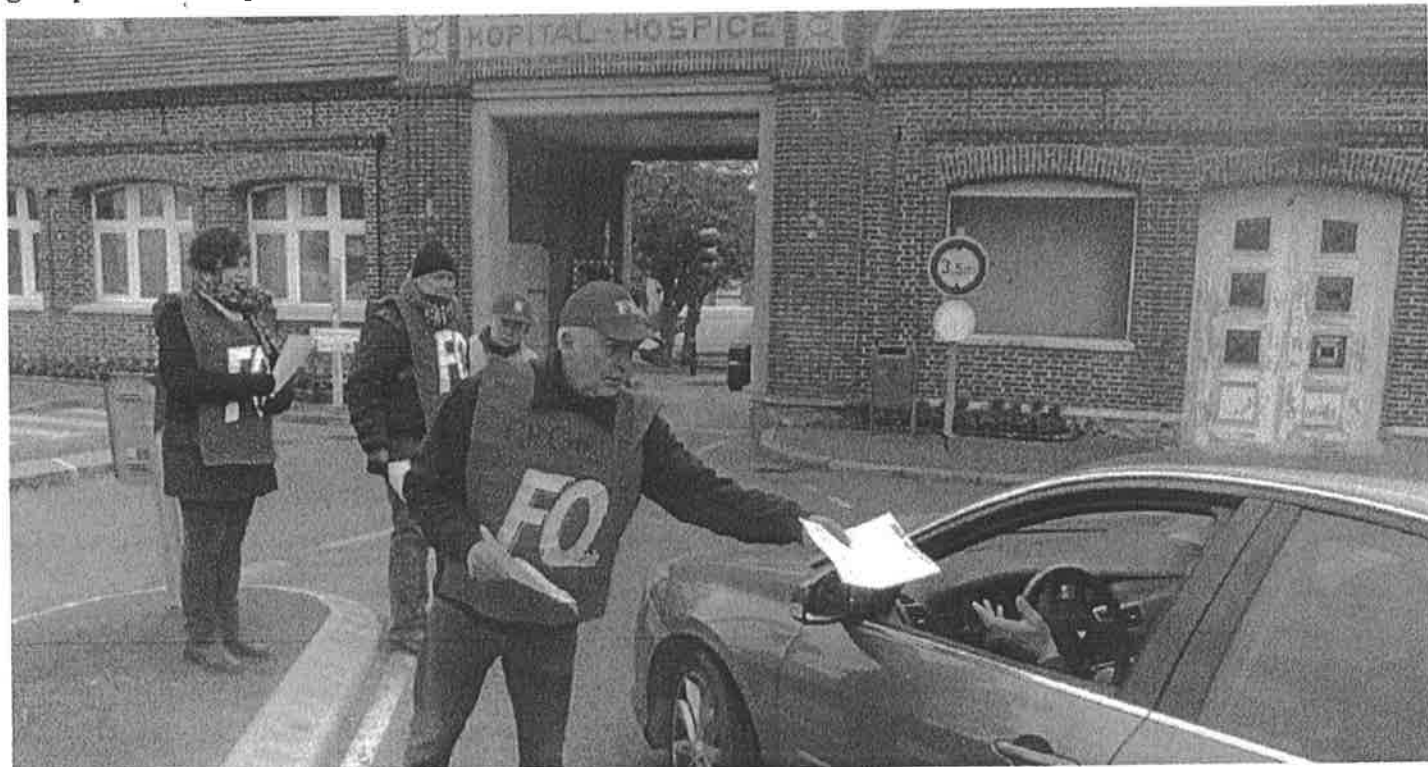
L'ÉOLIEN, UNE ÉNERGIE PAR NATURE INTERMITTENTE

Bertrand Mercier est professeur au conservatoire des arts et métiers (CNAM), spécialiste de l'énergie nucléaire. Il enseigne aussi régulièrement en Chine à de futurs ingénieurs dans cette filière. Outre ces atteintes à l'intégrité du paysage qu'il dénonce, il ne cache pas ses réserves sur l'effectivité de l'énergie éolienne, « intermittente par nature ».

Il explique : « Pendant l'hiver quand il fait froid, il n'y a presque pas de vent. » Suivant des chiffres précis, il avance ainsi que la moyenne d'activité d'une éolienne est de 22 % sur l'année (chiffre de 2013). Il ajoute d'autre part que le coût de démantèlement d'une éolienne peut être très élevé (jusqu'à 700 000 € !), alors que c'est généralement le propriétaire du terrain qui doit en assurer ce coût. Sur l'éolien offshore (en mer), pour lequel il existe de nombreux projets en France, il se dit en revanche moins réservé.

INCERTITUDES ET INQUIÉTUDES, FO CRAINT LE PIRE À L'HÔPITAL

CHAUNY Le syndicat Force Ouvrière santé annonce une journée anti-GHT, groupement hospitalier de territoire, le 8 novembre. Personnels et patients en danger.



Les représentants du syndicat FO santé ont tracté ce vendredi matin devant l'hôpital de Chauny pour annoncer la journée de grève du mardi 8 novembre avec rassemblement devant l'établissement : « Indignez-vous ! »

À SAVOIR

• **Effectifs.** Le centre hospitalier de Chauny regroupe environ 800 agents.

• **Directeur.** Laurent Scholt est arrivé en mars dernier aux commandes de l'établissement, succédant à François Gauthiez qui se recentrait alors à 100 % sur l'hôpital de Saint-Quentin.

• **Confiance.** Le credo de Laurent Scholt à son arrivée, relatif au groupement hospitalier de territoire (GHT), était : « Cette notion de réseau, c'est un « plus » pour la confiance au niveau des patients ».

Supprimer des lits, c'est supprimer des vies ! Le syndicat FO ne fait pas dans la dentelle à l'hôpital de Chauny pour annoncer la grève du mardi 8 novembre avec rassemblement devant l'établissement pour concrétiser les peurs qui planent sur les effectifs. Ce vendredi matin, le syndicat opérait une distribution de tracts à l'entrée du

centre hospitalier. Patrice Pluchard, secrétaire départemental, Laurence Mascoli, secrétaire adjointe, et Jean-Luc Lleberty, secrétaire du syndicat pour Chauny, expliquent en quoi le GHT, groupement hospitalier du territoire, inquiète.

UNE ATTRACTIVITÉ FRAGILISÉE

« Les craintes sont liées au regroupement autour de l'établissement pivot de Saint-Quentin, au déclin de l'offre de soins, en nous diminuant les activités, donc l'attractivité. » Il y a 14 GHT pour les Hauts de France dont deux dans l'Aisne (quinze établissements, 6 400 agents), celui de l'Aisne Nord autour de Saint-Quentin regroupant les établissements de Laon, Chauny, La Fère, Saint-Gobain, Vervins, Hirson, Nouvion-en-Thiérache, Ham et Péronne.

À son arrivée, Laurent Scholt, nouveau directeur, avait expliqué que « l'effet de masse » (avec l'apport de Laon) était intéressant, et

que Chauny avait tout à gagner à être inclus dans une telle organisation autour de Saint-Quentin, « dans une relation non subtile mais souhaitée » (notre édition du 23 mars).

Il évoquait la notion de parcours entre Saint-Quentin et Chauny « dans les deux sens » et l'effet favorable vis-à-vis des patients, au niveau de la confiance, de pouvoir afficher une notion de réseau.

« L'hôpital public ne doit pas fonctionner comme une entreprise privée »

Syndicat FO

Les représentants du syndicat FO n'ont pas le même regard sur l'évolution des choses.

Ils dénoncent une logique de coût/patient aux dépens du droit aux soins pour tous et partout : « L'hôpital public ne doit pas fonctionner comme une entreprise privée, or

nous voyons des groupements sanitaires au sein des établissements publics, » comme l'ex-clinique du Cèdre qui fonctionne dans les murs du centre hospitalier en coopération pour une grande partie de la chirurgie ambulatoire.

Avec un projet médical commun qui sera établi pour le 1^{er} juillet 2017, « le personnel sait qu'il se passe des choses, mais personne ne sait vraiment ce qui se dessine pour le long terme. »

Et les représentants de FO n'oublient pas de remettre tout cela dans un contexte socio-économique des plus fragiles : « Nous avons une population de plus en plus précaire, de plus en plus vieillissante, avec peu d'emplois dans le secteur. Remettre la santé au privé, c'est penser une santé à deux vitesses, à l'américaine. Et c'est mettre la population en danger que miser trop sur l'établissement pôle, en y concentrant toute la technologie, quitte à imposer des distances aux patients. » Pour bien enfoncer

le clou, les représentants FO mettent en avant la menace de fermeture de 44 lits de médecine et chirurgie d'ici la fin de l'année 2017 au niveau de la Picardie dans le cadre du projet médical commun : « Moins de lits, c'est évidemment moins de personnel, ce sont des CDD sur la sellette, et pour ceux qui restent c'est une mobilité imposée entre services et entre établissements... »

Sur le tract distribué ce vendredi matin devant l'hôpital de Chauny, on trouve ainsi : « Non au groupement hospitalier de territoire, c'est-à-dire non à la fusion d'établissements, à la mobilité forcée des agents titulaires, aux fermetures de lits et de services (...) Marre de la précarité des CDD (...) non à l'adaptation du personnel aux pics d'activité (...) plus le temps de bien faire son travail (...) non à la sélection des patients... » ■ FRANCIS FÉNE

Rassemblement à l'appel du syndicat FO devant le centre hospitalier de Chauny le mardi 8 novembre de 11 à 12 heures.

Villers-Cotterêts

Un paradoxe axonais

Le 5/11

La cité natale d'Alexandre Dumas et ses alentours est sans conteste le secteur où l'immobilier est le plus cher dans le département. Elle profite d'abord de sa proximité avec la région parisienne, puisqu'on peut rejoindre Paris intra-muros en moins d'une heure par le train, et que Roissy est accessible en trente minutes via la RN2.

« C'est parmi les gens qui y travaillent que nous trouvons l'essentiel de notre clientèle extérieure au département », constate Sylvie Delpierre, directrice d'Arthurimmo Agence centrale. « Cela concerne d'ailleurs toutes les communes alentours, où les prix sont similaires à ceux de Villers-Cotterêts. Et les travaux actuellement en cours sur la RN2 devraient accentuer ce phénomène. Mais la majorité des acquéreurs qui nous confient leur recherche restent des locaux, dont beaucoup préfèrent continuer à habiter ici, même lorsqu'ils ont trouvé un emploi en Ile-de-France ou à Paris ».

Le moment d'acheter

Pourtant, Villers-Cotterêts et ses environs restent à des niveaux de prix bien inférieurs à des villages tout proches, mais situés dans l'Oise. C'est aussi l'une des communes axonaises où les prix ont le plus fortement

baissé, moins 10 % en 10 ans. « Depuis 3 ans, beaucoup de propriétaires se résignent à vendre leur bien à un prix très inférieur à ce qu'ils pouvaient en attendre avant la crise de 2008. Les acquéreurs ont compris de leur côté que les taux d'intérêt ne pouvaient plus diminuer, et qu'il fallait acheter maintenant. Aujourd'hui, l'offre est supérieure à la demande. Nous avons par exemple actuellement 250 biens à vendre. Mais un bien correctement estimé peut trouver preneur en un mois. Les prix sont d'ailleurs en voie de stabilisation ».

Les biens les plus recherchés sont sans surprise des maisons de 100 m², avec 3 chambres et un jardin. « On parvient à en trouver, souvent avec une marge de négociation possible. A Villers-Cotterêts même, il faut compter 1.700 € le m² pour un bien en bon état. Les prix sont à peu près identiques dans les villages proches de la RN2, comme Coyolles, Haramont ou Largny-

sur-Automne, et tournent autour de 1.500 € le m² à Recheuil ou La Ferté-Milon ».

Rentabilité record

Sur le marché locatif, la situation est quasiment inversée par rapport à celle des transactions. « Il y a beaucoup de demandes et peu d'offres, qui partent pour la plupart en une semaine. Les locataires recherchent en priorité une maison avec jardin. On trouve plus facilement un pavillon qu'une maison ancienne. Mais le taux de rentabilité locatif reste l'un des meilleurs du département, autour de 8 % ». Cette tension sur le marché des locations a valu à Villers-Cotterêts d'être classée en zone B1 du dispositif



de défiscalisation loi Pinel, un cas unique dans le département. Mais cela n'a pas relancé les programmes neufs. « Il y a très peu de terrains disponibles, car la moitié du territoire de la commune est occupé par la forêt domaniale de Retz », analyse Sylvie Delpierre.

Château-Thierry

L'atout géographique

LS/111

Si Château-Thierry se situe dans la moyenne haute des prix constatés dans le département, c'est d'abord grâce à sa situation géographique.

« Le marché est porté par la proximité de l'autoroute de l'est, qui nous place à une heure de Paris, et par le Transilien Paris-Est, qui relie la Gare de l'Est en 50 minutes », explique Antoine Crocq, de l'agence Laforêt Immobilier. « Si notre clientèle reste majoritairement locale, cela nous permet de bénéficier de ce que nous appelons un marché de report, qui représente une part croissante de notre activité ».

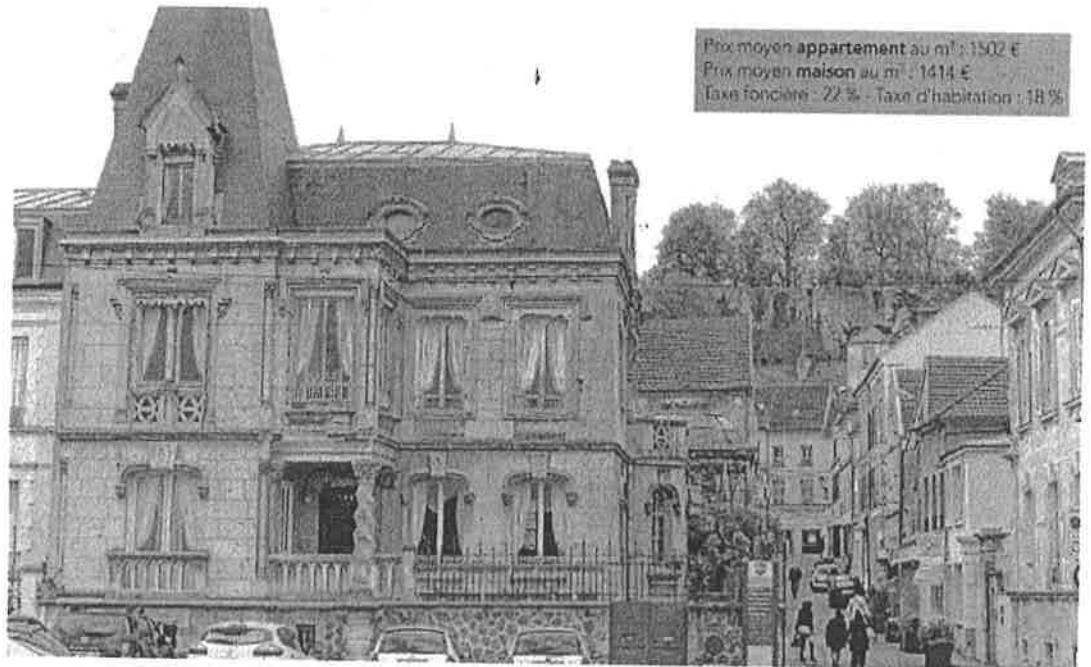
Période de transition

Les prix ont beaucoup diminué depuis 2008, mais ils ont tendance à se stabiliser depuis plusieurs mois, avec une légère baisse constatée cette année. « Nous sommes dans une période de transition, car beaucoup de propriétaires ont eu du mal à accepter de baisser leurs prétentions pour se mettre au niveau du marché. Ils ont fini par l'accepter, et nous assistons à un véritable afflux d'offres, qui dépassent largement la demande ». Le marché est donc favorable aux acheteurs, qui bénéficient de surcroît de taux d'intérêt particulièrement attractifs.

Comme partout, certaines artères ou quartiers de la cité sont plus recherchés que d'autres, mais les différences de prix ne dépendent pas uniquement de l'emplacement. « Nous vendons partout, mais un bien de qualité situé rue du Buisson, avenue de Blanchard ou avenue de Soissons partira plus rapidement que les autres ».

Des critères précis

Si la taxe foncière se situe légèrement sous la moyenne constatée dans les autres grandes villes du département, elle reste suffisamment élevée pour dissuader de plus en plus



Prix moyen appartement au m² : 1502 €
Prix moyen maison au m² : 1414 €
Taxe foncière : 22 % - Taxe d'habitation : 18 %

d'acquéreurs d'investir sur le territoire de la commune. Mais la fiscalité n'arrive ici qu'en deuxième position dans la liste des critères prioritaires pour choisir l'emplacement d'un bien.

« La proximité avec la gare ou l'autoroute reste essentielle pour de nombreux acquéreurs, qui optent pour Chierry, Brasles, Verdilly, Etampes-

sur-Marne ou Bouresches ». Avec des prix moyens dépassant les 1.200 € le m² et des taxes locales qui restent élevées, ces villages ne correspondent pas toujours au budget de ménages qui préfèrent la deuxième couronne, et des communes comme Coigny ou Nesles-la-Montagne.

Du côté des locataires, les demandes

changent fortement depuis quelques années. « Le parc immobilier a beaucoup évolué, et les gens préfèrent aller vers des logements neufs, d'autant que les loyers sont à peu près identiques que dans l'ancien. L'offre correspond heureusement à cette attente, avec des loyers raisonnables pour des biens de belle facture et de bon standing ».

Soissons

Une ville fortement attractive

LS111

Une population en hausse, des travaux qui vont améliorer la circulation sur la RN2 d'ici 2019, des programmes neufs à succès : Soissons a le vent en poupe.

« L'intérêt grandissant des Parisiens pour le Soissonnais n'est pas une légende », certifie Maxime Mathaut, de l'agence Arthurrimmo. « Reimsy est à moins d'une heure de voiture via la RN2. Les gens qui y travaillent sont de plus en plus nombreux à envisager de s'installer ici. En général, il s'agit pour eux d'un deuxième achat, et leur budget leur permet de trouver un bien largement en dessous des prix de la région parisienne. C'est notamment le cas pour les employés de l'aéroport ou des compagnies aériennes, auxquels nous vendons 5 maisons en moyenne chaque année ».

Un triangle d'or

Pour certains types de biens, l'offre ne suffit plus à répondre à la demande. « La recherche la plus fréquente est celle d'une maison d'environ 120 m² avec 3 chambres et de préférence un jardin, pour un budget autour de 200 000 euros. Que ce soit à Soissons ou dans les communes proches, cela devient compliqué d'en trouver ». Dans la Cité du Vase intra-muros, les quartiers les plus demandés restent situés dans ce que l'on appelle ici le « triangle d'or », autour de la cathédrale, du boulevard Jeanne d'Arc, du boulevard Pasteur et de l'avenue de Paris. « On y trouve surtout des maisons bourgeoises en pierre, qui peuvent atteindre 2 000 euros le m² pour un bien rénové offrant de belles prestations ».

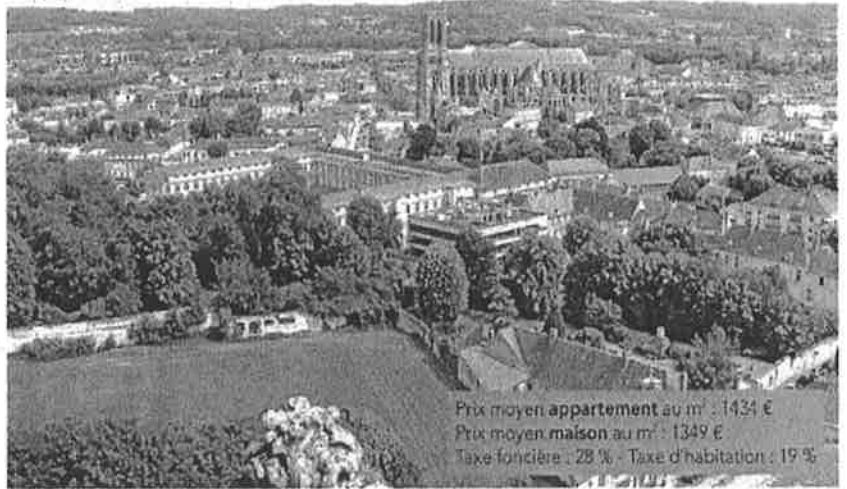
Les appartements en centre-ville sont également très prisés, à condition d'être accompagné d'une place de parking : « Le stationnement est devenu un véritable problème, au point que la Ville vient de créer une commission de réflexion sur le sujet ». Autre facteur déterminant pour déterminer le prix de certains biens, la taxe foncière : « elle est très élevée, et peut varier du simple au double dans une même rue, pour des

logements similaires. En s'installant dans un village autour de Soissons, on peut gagner jusqu'à 50 % de taxe foncière ».

Des communes très prisées

Certains villages profitent plus que d'autres de cette situation. « Les bourgs qui ont gardé des commerces de proximité et au minimum une école maternelle ont la cote, même s'ils sont situés à plus de 10 kilomètres de Soissons, comme Ambleny, Vénizel ou Septmonts. Mais les communes les plus demandées restent les plus proches de la sous-préfecture, notamment Verchuc, Pommiers ou Mercin-et-Vaux. Un pavillon récent ou une belle bâtisse en pierre peut s'y vendre autour de 2 000 euros le m². Une maison des années 70 se négocie autour de 1 700 euros le m². Et d'une manière générale, il faut compter entre 1 400 et 1 500 euros le m² pour trouver un bien ».

Le marché locatif soissonnais reste quant à lui dynamique. « La ville accueille notamment des étudiants et des personnels hospitaliers, qui recherchent des studios, des T2 ou des T3. Mais l'offre reste supérieure à la demande : nous proposons à chaque fois 4 ou 5 biens pour une candidature. Le taux de rendement locatif reste toutefois l'un des plus intéressants du secteur, autour de 6 % ».



Le retour des programmes neufs

Un peu à la peine depuis la crise de 2008, la construction de logements neufs redémarre depuis trois ans à Soissons. Deux programmes lancés par le groupe mariais Global Habitat sont notamment en cours de commercialisation.

Le Domaine des Cordonniers comprendra 25 logements de standing, tandis que la résidence « Les Berges des 3 Roys », bâtie à la place des anciens silos du quai Saint-Waast, comportera 67 appartements, du T2 au T5, dont plus de 70 % ont d'ores et déjà été vendus. A noter que les investisseurs, qui représentent généralement la moitié des acquéreurs d'un programme neufs, ne constituent qu'un tiers de ces acheteurs. Le dispositif de défiscalisation Loi Pinel, auquel huit communes du Soissonnais sont éligibles, et qui permet d'économiser jusqu'à 63.000 € d'impôt en mettant un bien en location, séduit donc moins ici qu'ailleurs.

Elles pourraient être mises en service en 2020, sur les communes de Sons-et-Ronchères, Housset et Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy. Le projet en est à la phase d'enquête publique.

Elles pourraient produire 120 millions de kilowatts/heure par an, soit la consommation électrique, chauffage et eau chaude inclus, de 40 000 personnes. Le chiffre est avancé par Rodolphe Huguet, le chef du projet de parc éolien mené par la société Énergie des Ronchères, filiale de l'entreprise WPD. Il prévoit onze éoliennes, implantées sur les communes d'Housset, Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy et Sons-et-Ronchères. Hautes de 180 mètres en bout de pale, elles auraient chacune une puissance de 3,3 mégawatts. Une enquête publique est en cours.

Son instruction devrait s'achever au printemps 2017. Il faut ensuite compter entre un an et un an et demi pour préparer le chantier et

le même temps pour la construction. La mise en service pourrait donc se faire en 2020. Ces éoliennes ont une durée de vie de 20 ans en moyenne.

Une zone de densification de l'éolien

« L'éolien, aujourd'hui, se développe dans des zones définies par un schéma régional, explique Rodolphe Huguet. Là, il s'agit d'une zone favorable au développement et de densification. » Il y qualifie la vitesse du vent d'« importante », comme de manière globale en Picardie. Selon lui, les enjeux paysagers sont faibles, la butte de Laon étant située à une vingtaine de kilomètres et les églises fortifiées plus à l'est. Il estime que le site,

entouré par les routes départementales, n'est pas visible depuis le centre des communes concernées. Les habitations les plus proches seraient celles du hameau de Faucouzy, à environ 1 200 mètres et il n'y aurait alentour qu'un « petit axe [de visibilité], depuis une rue de Sains-Richaumont ».

Des mesures compensatoires sont tout de même prévues. « Si les éoliennes sont visibles depuis l'entrée des villages, nous prenons le parti de compenser par l'effacement de quelque chose de disgracieux », reprend le responsable du projet, en enfouissant les lignes électriques par exemple. La société propose aussi de contribuer au fleurissement, ou d'installer des

haies à quelques kilomètres du parc pour y attirer les oiseaux.

« On recense au total 210 éoliennes construites, accordées ou en instruction dans un rayon d'environ 15 kilomètres autour du projet », est-il écrit dans l'avis de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal).

« Je suis encerclée »

C'est ce qui ne passe pas pour Valérie Bernardeau, habitante de Puisieux-et-Clanlieu et présidente du collectif axonais SOS danger éolien. « C'est le nombre qu'ils veulent nous mettre ici que je dénonce, lance-t-elle. Tout autour, je suis encerclée. »

Elle assure que cette proliféra-

tion dévaluera le prix des maisons, ce qui fera perdre aux propriétaires beaucoup plus d'argent que les communes n'en gagneront. En plus de n'être « pas rentable » et de n'avoir « aucun intérêt », elle reproche aux aérogénérateurs de produire des infrasons, entraînant des problèmes de réception de la télévision et nocifs pour la santé. Elle soulève aussi des risques d'accidents nocturnes sur les routes, dus à l'éblouissement que leur lumière provoque. « On sent bien qu'on est dans un truc où l'on n'a rien à dire », soupire-t-elle, prévoyant déjà d'attaquer le projet au tribunal administratif.

CLAIRE MARTIN-DELOZANNE

Qu'en pensent les maires des communes concernées ?

► Jean van Isacker, Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy

« Le conseil municipal est favorable au projet. Pour une raison économique, car il y a peu d'activité qui ramènent de l'argent dans nos communes. Et personnellement, cela ne me gêne absolument pas. Je préfère avoir une éolienne qu'une centrale nucléaire au pied de ma maison. »



► René Lefèvre, de Sons-et-Ronchères

« Moi, je suis contre, mais nous ne sommes pas assez nombreux. Parce que ce n'est pas beau les éoliennes, cela ne me plaît pas et ce n'est qu'une question d'argent. Le conseil municipal a donné un avis défavorable. Les trois éoliennes seront à la limite du territoire, à plus de deux kilomètres du village. De toute façon, ce sont les exploitants qui signent, après c'est foutu. »

► Béatrice Doucy, Housset

« Mon avis est celui du conseil municipal, qui est favorable au projet car il va se faire à l'extérieur du village, de l'autre côté de la route départementale. Nous nous sommes dit que de toute façon des éoliennes arriveraient sur notre terroir, autant en profiter. Je ne suis pas fan à 100% pour autant. Nous avons été vigilants. »



À savoir

L'enquête publique se déroulera le 30 novembre. Le commissaire enquêteur est Michel Jorda, ingénieur à la retraite. Il siègera dans les mairies de Sons-et-Ronchères le 30 novembre, de 16 à 19 heures, d'Housset le 12 novembre, de 9 à 12 heures, et de Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy le 21 novembre, de 15 à 18 heures. Toute personne intéressée peut aussi consulter le dossier dans l'une des trois mairies ou formuler ses remarques et contre-propositions en mairie de Monceau-le-Neuf-et-Faucouzy.

FINANCES

Tergnier, Chauny, Coucy et La Fère plutôt « économes »

L'Argus de les communes est un indicateur qui juge la gestion financière des communes. Distribuait des notes de 0 à 20, il traque les maires trop dépensiers. On a fait le comparatif.

L'ARGUS DES COMMUNES

À QUOI ÇA SERT ?

Face à l'augmentation de la fiscalité, l'Argus des communes est un outil mis au point par le site Internet Contribuables Associés. À partir d'indicateurs simples, il propose une notation sur 20 de chaque commune, en fonction de la dépense publique par habitant (en les comparant aux communes d'une même strate). Il prend notamment en compte les données budgétaires des communes sur l'année 2015, et ses évolutions depuis 2008, en additionnant les dépenses de fonctionnement (charges de personnel, indemnités aux élus, transports publics, intérêts des emprunts...) et celles des investissements (achats de matériels, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure, mais aussi montant du remboursement des emprunts). À noter qu'il ne sanctionne pas l'ensemble de la gestion communale.

■ En matière de dépenses publiques, le Pays chaunois n'est pas trop mal loti. Les grosses communes du secteur sont même classées « économes » par le système de notation sur la période 2008/2015. Une bonne nouvelle à nuancer. Car pour certaines d'entre elles, si les indicateurs sont au vert, on ne peut pas en dire autant de leurs taux d'endettement et d'imposition. Décryptage.

TERGNIER, 15/20

Tergnier fait figure de bon élève, et se place en tête du classement avec un joli 15 sur 20. La commune, qui fédère 14 320 habitants, s'en sort plutôt bien. De fait, la dépense totale de la ville par habitant a même eu tendance à diminuer en l'espace de huit ans, passant de 1 461 € en 2008 à 1 419 € en 2015.

Les impôts et taxes ont toutefois augmenté de 4,1 % par an. « Nous n'avons pas augmenté les impôts depuis plusieurs années. Seulement, les bases fixées par le gouvernement ont elles augmenté », précise Maximino De Sousa, adjoint aux finances. Avant d'ajouter : « Une petite ville qui ne dépensera rien n'investira pas et aura forcément une bonne note. Nous, nous dépensons, mais nous gérons correctement nos dépenses. »

Une appréciation que la ville de Tergnier doit également à la gestion de sa dette, passée de 813 € en



Tergnier fait figure de bon élève avec une note de 15 sur 20.

2008 à 764 € par habitant en 2015 soit (-0,8 %). Celle-ci devrait d'ailleurs augmenter l'année prochaine, emprunt obligé : « Il y a de gros chantiers en cours. Le centre multi-accueil ou encore le camping par exemple. »

CHAUNY, 14/20

Avec ce score plutôt honnête, Chauny, 12 512 habitants, se classe juste derrière Tergnier (ex æquo avec Coucy-le-Château). La dépense totale par habitant s'élève à 1 502 €, alors qu'elle était de 1 717 € en 2008. Une baisse qui est d'autant plus significative par rapport à 2012, où la dépense par habitant s'élevait à 1 813 €.

En revanche, l'outil pointe une hausse des impôts, qui n'ont eu de cesse d'augmenter depuis 2008, passant de 293 € à 391 € en 2015, (soit +3,8 % par an) : « Nous n'avons pas augmenté les impôts depuis 25 ans ! Les bases ont changé », rappelle également le maire.

La commune peut toutefois s'enorgueillir de la diminution successive de son taux d'endettement : -5,7 % par an. La municipalité ne

tarit d'ailleurs pas d'éloge sur la gestion de ses dépenses : « En 2013, nous avions 11/20, il y a eu une nette amélioration. Car gérer, c'est avant tout prévoir. »

COUCY-LE-CHÂTEAU, 14/20

À l'instar de Chauny, Coucy et ses 1 058 habitants n'ont pas à rougir de leur position dans le classement. En sept ans, les dépenses communales par habitant ont diminué de quasiment 10 %. Elles sont en effet passées de 1 007 € en 2008 pour un habitant, à 831 € l'an dernier. Un score qui se conjugue également à une légère baisse des impôts, passant de 283 € à 259 € sur la période 2008/2015 (-1,1 % par an).

Le sans-faute n'est pas loin, mais c'est sans compter l'explosion de la dette par habitant qui s'élève à 901 € en 2015, alors qu'elle n'était que de 381 € en 2008. « Nous avons dû refaire tout le réseau d'eau. La réfection du château d'eau et de la station de pompage (environ 480 000 €), mais nous fonctionnons avec une régie municipale, nous n'avons pas fait appel à un prestataire. Le prix du m³ d'eau est donc

moins élevé pour les particuliers. »

LA FÈRE, 13/20

La Fère, 3 053 habitants, arrive en queue de peloton avec une moyenne de 13 sur 20. Contrairement à ses consœurs précitées, la ville n'est pas qualifiée d'« économe » par l'Argus des communes, mais de gestionnaire « raisonnable ».

Une note et une appréciation qui se justifient par une dépense totale par habitant, passée de 765 € en 2008 à 1 008 € en 2015, avec un fossé important entre l'année 2014/2015 (833 € à 1 008 €). « Nous avons eu des écritures d'ordre. C'est-à-dire des dépenses en fonctionnement liées à des ventes de biens début 2015. Il y a eu un transfert au niveau du budget », note Dominique Blondel, directeur général des services.

Les impôts restent quant à eux stables : seulement 0,2 % d'augmentation en moyenne par an (265 € pour 2008, 269 € en 2015). La dette communale a, elle, diminué, passant de 511 € à 135 € en sept ans.

CHLOÉ WYREBLEWSKI

Un 5/20 pour Condren

Parmi l'ensemble des communes recensées dans le Pays chaunois, Condren offre le bonnet d'âne en s'installant à la dernière place du classement. La dépense publique par habitant est en effet passée de 1 208 € à 1 266 € sur la période 2008/2015, pour une commune qui ne compte que 709 habitants. Le bilan n'est pas plus optimiste concernant les impôts et taxes. On observe une hausse successive sur les sept dernières années, passant de 302 € à 400 €, soit 4,5 % d'augmentation par an. Le bilan est aussi alarmant vis-à-vis de la dette communale, qui s'élève à 1 684 € en 2015, contre 1 237 € en 2008.

Mais ces dépenses se justifient par de gros chantiers « essentiels » et de grandes voiries : « En 2013, nous avons dû financer en partie la création d'un rond-point à hauteur de 600 000 euros », concède le maire André Bonnaville. Une somme conséquente pour une commune de petite enveloppe. Mais de meilleurs jours s'annoncent pour la commune : « Un financement est tombé en juin. Nous allons donc pouvoir baisser les frais administratifs et de fonctionnement. » Et de souligner : « Nous ne prévoyons pas d'augmenter les impôts en 2017. »

Hauts et bas de l'Aisne

Dans l'Aisne plus qu'ailleurs, les moyennes départementales ne rendent pas forcément compte des fortes disparités constatées entre les différents secteurs du territoire. En matière d'immobilier, le sud et le nord constituent en effet deux marchés radicalement différents.

« Au niveau du département, le budget moyen consacré à un achat immobilier est d'environ 100.000 €. Mais une maison vendue 100.000 € dans l'arrondissement de Vervins aurait été cédée, pour une surface et dans un état similaires, 30 à 40 % de plus du côté de Soissons, et aurait même pu atteindre 200.000 € aux alentours de Villers-Cotterêts ». Notaire à Vermand et Président de la Chambre départementale des notaires, Jacques Lemoine a une idée très précise des raisons de ce contraste : « plus on se rapproche de la région parisienne ou de la Marne, plus les prix grimpent. Le niveau de revenus des acquéreurs potentiels est en effet plus élevé, pour les extérieurs comme pour les autochtones. La situation économique d'un secteur fait aussi partie des facteurs déterminants, car on a moins envie d'investir à long terme quand on doute de la pérennité de son emploi ».

Un marché favorable aux acquéreurs

Au premier abord, la courbe des prix semble pourtant contredire ce constat : selon les statistiques établies par les notaires, on note en 2015 une quasi-stabilité du prix médian au m² pour les appartements anciens dans les arrondissements de Laon et Saint-Quentin, et une baisse de plus de 9 % dans l'arrondissement de Soissons. Pour Jacques Lemoine, « il faut savoir qu'un logement acheté pour 100.000 € en 2005 est estimé aujourd'hui au même prix, voire un peu moins, alors qu'il aurait pu atteindre 135.000 € en 2008. Ces dernières années, beaucoup de propriétaires ont attendu en vain que les prix repartent à la hausse. Ils ont fini par se décider à mettre leur bien en vente à un tarif conforme au marché ». Les acquéreurs disposent ainsi d'une offre plus importante, particulièrement dans le sud axonais, avec des taux d'intérêt historiquement bas et un nouveau Prêt à Taux Zéro, qui dynamisent incontestablement les transactions.

Nouvelles demandes

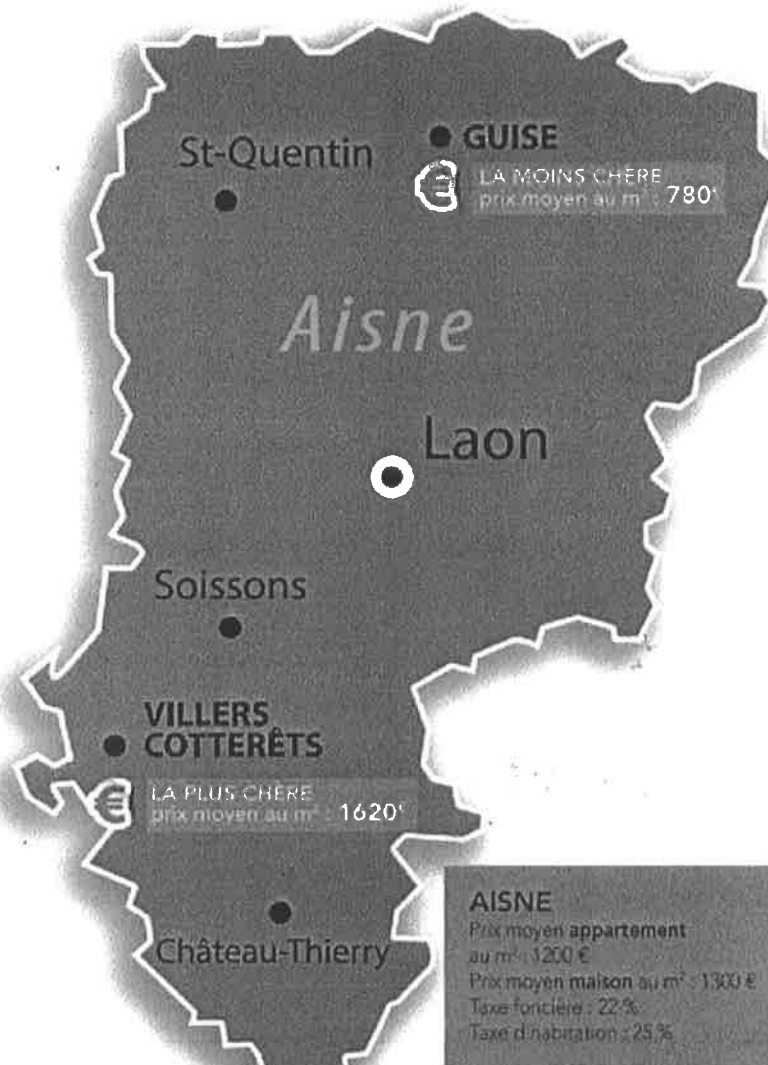
Les attentes des acheteurs ont quant à elles fortement évolué au fil du temps, et certains critères interviennent davantage dans leurs choix.

« De plus en plus de ménages hésitent à s'installer dans les grandes villes du département, car le montant des taxes foncières et d'habitation y est parfois deux fois plus élevé que dans les petites communes aux alentours. C'est devenu une vraie préoccupation pour

les acquéreurs, tout comme les charges de copropriété, qui représentent un vrai budget pour beaucoup d'immeubles des centres-villes, édifiés dans les années 70 ou 80. Depuis un ou deux ans, on constate aussi l'émergence de nouvelles demandes. Les familles recomposées recherchent une maison avec 4 ou 5 chambres, ce qui est loin d'être évident.

Et les personnes d'un certain âge souhaitent

trouver une maison de plain pied, un bien également assez rare sur le marché ». A noter enfin que s'ils sont encore peu présents sur le marché, les investisseurs peuvent trouver dans l'Aisne des conditions et des opportunités parfois plus intéressantes que dans les départements limitrophes : le taux de rendement locatif net atteint par exemple 8 % à Villers-Cotterêts contre 6 % à Reims.



INTERCOMMUNALITÉ

L'approche écologique des Villes d'Oyse

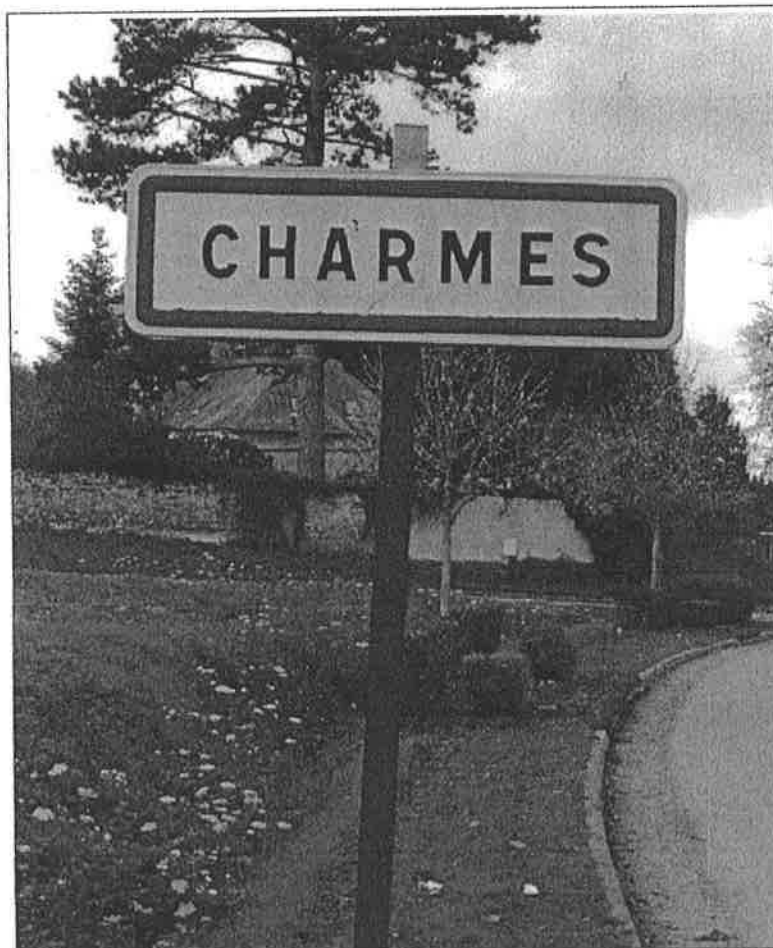
La communauté de communes souhaite développer et entretenir de manière plus naturelle l'ensemble des espaces verts publics.

■ Dans le secteur laférois, la commune de Charmes a été la première à s'intéresser à la gestion différenciée en installant des ruches et des hôtels à insectes « pour le compte des pollinisateurs et pour celui des auxiliaires de jardin ». Mais aussi en paillant certains massifs fleuris « dans l'idée de limiter les adventives et de garder l'humidité des sols, ce qui limite le tirage trop régulier de l'eau de pluie qu'elle récolte pour l'arrosage ».

Mais qu'entend-on exactement par gestion différenciée ? « Les principes appellent à pratiquer un entretien raisonnable, au bon endroit et au bon moment. Ils intègrent l'environnement par des procédés diversifiés et à une intensité variée. Leur application améliore le cadre de vie, le paysage et la santé », explique Thomas Devys. En d'autres termes, l'objectif est d'éliminer les produits phytosanitaires et nocifs pour la nature.

« Les mentalités vont devoir changer »

Cet étudiant en licence professionnelle « Gestion Durable des espaces forestiers – Développement Local » a réalisé dans le cadre de ses études un mémoire sur cette fameuse gestion différenciée pour le compte de la communauté de communes des Villes d'Oyse (CCVO). Il a notamment établi une cartographie sur les communes de Brie, Fourdrain et Saint-Nicolas-aux-Bois montrant ainsi que le caractère rural des communes « les rend beaucoup moins imperméables à la continuité écologique » pour la simple et bonne raison qu'elles « s'insèrent dans des milieux naturels et/ou des parcelles cultivées en agriculture biologique biologiques ».



La commune de Charmes est la première sur le secteur laférois à avoir adopté la gestion différenciée.

L'ambition de la CCVO est de généraliser ce dispositif plus écolo. « Les communes ont été invitées à prendre connaissance du mémoire réalisé par l'étudiant. C'est désormais à elles de suivre ou pas les préconisations données », précise Bruno Cocu, le maire de Charmes et vice-président de la CCVO. Ce dernier estime que cette question pourrait être étendue à terme à la future communauté d'aggloméra-

tion Chauny – Tergnier – La Fère. L'écologie n'a pas de frontière.

« Le problème, c'est que cela coûte un peu plus cher pour les collectivités car qui dit moins de produits, dit plus de désherbage manuel », signale l' élu. Avant de conclure : « Il va falloir que les gens s'habituent à voir ici ou là des herbes. Les mentalités vont devoir changer. » Si c'est pour le bien de la planète...

L.O.

POLITIQUE

Fillon veut déjouer le duel annoncé entre Juppé et Sarkozy

Je suis le seul à proposer un programme de transformation radicale pour le pays, de tous les candidats, c'est moi qui vais le plus loin », assure François Fillon au fil de ses déplacements. Économie, fiscalité, éducation, guerre contre le « totalitarisme islamique » (thème de son dernier livre, vendu à 50 000 exemplaires)... Le candidat que les sondages placent à une troisième place éliminatoire du scrutin du 20 novembre, déroule les mesures sur lesquelles il travaille en profondeur depuis plus de deux ans.

15 % D'INTENTIONS DE VOTE

L'ancien Premier ministre est longtemps resté autour des 10% dans les intentions de vote, parfois à la quatrième place, derrière Bruno Le Maire. Mais les deux premiers débats entre les sept concurrents lui ont profité : même Nicolas Sarkozy assure que son ancien Premier ministre a été « bon » à ces occasions. Il perce désormais à 15% d'intentions de vote. C'est bien mais insuffisant : un tel résultat ne lui permettrait pas d'accéder au second tour de la primaire, le 27 no-



D'après les derniers sondages, François Fillon arriverait à la troisième place lors du premier tour de la primaire de la droite, derrière Juppé et Sarkozy. AFP

vembre. Alain Juppé (40% d'intentions de vote) continue de faire la course en tête, suivi de Sarkozy (26%).

À qui prendre des voix ? Au maire de Bordeaux, à l'ex-chef de l'État, aux deux ? « On s'est longtemps dit que Juppé était trop haut. Mais les intentions de vote en sa faveur se

tassent aujourd'hui », veulent croire les fillonistes. « Il fait comme s'il avait déjà gagné. Il en est à composer ses équipes. Et ça, ce n'est pas bon », averti l'un d'eux. Quant à l'ancien président, « la magie n'opère plus », disent les mêmes. « Il reste à Sarkozy l'électorat discipliné, mais ce n'est pas un socle de second tour. » ■

Le dessin de Chaunu



Dans les méandres d'une primaire

L'éditorial
d'Hervé Chabaud

Ne rêvent-ils que de conduire Sarkozy au bûcher ? Ils ont bel et bien gratté l'allumette et

ont fait feu de tout bois pour pousser l'ancien président dans la fournaise mais sans entamer sa cuirasse, ni altérer sa pugnacité. Bref, ils ont réchauffé l'ambiance, mais aucun n'a semblé profiter des calories dégagées. Cette stratégie n'a pas rebattu les cartes puisque le jeu du tous sauf Nicolas est écrit en pointillés depuis le commencement de la campagne des primaires. Ce qui se dit devant les caméras dans ces moments convenus compte peu puisque ce qui domine dans le champ politique est l'envie d'une personnalité expérimentée pour porter les couleurs de la droite et du centre au printemps prochain. Cette quête d'un rassembleur et réformateur capable de restaurer la fonction présidentielle, de transformer le pays pour lui rendre tout son potentiel et sa fierté a figé le paysage des in-

tentions. Correspondra-t-il à celui des urnes de novembre ? Si la réponse était certaine, il n'y aurait pas besoin de troisième débat !

Comme il faut prévenir les vexations et ne pas s'abandonner aux humiliations carnassières qui laissent de douloureuses cicatrices, chaque candidat s'est retenu pour ne pas croquer tout cru ses concurrents et ne changera pas d'ici la prochaine fois. Pour ne pas allonger sur son carnet de carrière la liste de ses ennemis. Il y a pourtant des regards sombres et ironiques, des mimiques et des tics qui expriment une détestation franche, nourrie par cette envie de pouvoir qui contraint à faire place nette. Ces candidats à la candidature ne sont pas des clones. Leurs nuances n'interdisent pas le mariage des couleurs dans une même fresque de l'action mais, selon la dominante retenue, le regard change et les espérances sont portées autrement. D'autant que la complémentarité par les différences s'avère un atout lorsqu'il s'agit de gouverner en réussissant la synthèse qui stimule le changement. ■

Ces candidats ne sont pas des clones. Leurs nuances n'interdisent pas le mariage des couleurs dans une même fresque de l'action

Le 5/11

POLITIQUE PRIMAIRE DE LA DROITE ET DU CENTRE

Les candidats se sont lâchés

La campagne pour la primaire s'est accélérée lors du 2^e débat télévisé.

Comme après le premier débat, Alain Juppé, favori depuis plusieurs semaines des sondages pour ce scrutin, a été jugé le plus convaincant par les téléspectateurs (34 %), devant Nicolas Sarkozy (24 %), selon un sondage Elabe BFM TV mené à la fin de l'émission. Mais chez les sympathisants de la droite et du centre, l'ancien chef de l'État (31 %) passe cette fois devant le maire de Bordeaux (28 %).

Hier, on s'accordait en tout cas à droite à considérer que le débat, regardé par plus de 2,9 millions de téléspectateurs sur BFM TV (410 000 sur iTELE en grève), avait permis d'y voir plus clair sur les positions des uns et des autres.

C'est « la primaire » qui en sort vainqueur, a jugé Thierry Solère, président de la commission d'organisa-

tion du scrutin, se félicitant sur Europe 1 que « des idées claires » sur des « sujets de fond » aient pu se dégager. « Le débat d'hier collectivement a montré un visage très digne de la droite », a-t-il jugé, malgré les échanges musclés qui l'ont animé.

« Le débat d'hier collectivement a montré un visage très digne de la droite »

Thierry Solère

Cible des tirs croisés de ses adversaires Bruno Le Maire, Nathalie Kosciusko-Morizet et Jean-François Copé, Nicolas Sarkozy, qui s'efforce de rattraper son retard sur Alain Juppé, a mis en avant son expérience en



Un troisième débat est prévu le 17 novembre, à trois jours du premier tour. Le dernier opposera les deux finalistes avant le second tour. AFP

BAYROU, L'INVITÉ GÉNANT

Sans surprise, François Bayrou (MoDem), qui n'est pas candidat à la primaire mais soutient Alain Juppé, s'est trouvé au centre d'un long échange, Nicolas Sarkozy martelant son hostilité à un accord avec le centriste.

Mais « je ne lui ai rien promis », a assuré une nouvelle fois le maire de Bordeaux, laissant entendre que s'il était élu président, son Premier ministre serait L.R.

Plusieurs candidats ont déploré la place trop grande accordée à cette question. « Six millions de chômeurs, 100 % de dette, le totalitarisme islamique à nos portes » et le principal sujet de la campagne, « c'est le maire de Pau ! », s'est indigné François Fillon, qui s'est hissé à la 3^e place dans les derniers sondages.

tant qu'ancien chef de l'État, valorisant y compris sa défaite en 2012. « Il n'y a pas d'un côté ceux qui savent, de l'autre côté ceux qui sont là pour prendre des cours », a réagi Jean-François Copé, particulièrement mordant.

Nicolas Sarkozy « était très heureux de la tenue générale de ce débat », a assuré M. Solère.

Son porte-parole Éric Ciotti a lui trouvé « qu'il y avait beaucoup d'agressivité pas toujours légitime contre lui ». Mais s'est voulu positif : « Je crois que quelque part ils lui ont rendu service. » « Il y a fait face avec

l'énergie qu'on aime chez lui, avec de la hauteur », a-t-il dit.

Dans le camp juppéiste, la prudence et la retenue étaient de rigueur. Les proches du maire de Bordeaux évoquaient un débat « équilibré », « plus animé », mais se gardaient bien de crier victoire.

Fidèle à son image, Alain Juppé l'a abordé avec « un peu de distance mais aussi beaucoup de calme », relevait le député Édouard Philippe.

Benoist Apparu s'est félicité qu'il y ait eu « plus d'échanges » entre les candidats et a jugé que « globalement il n'y en avait pas un qui se détachait

particulièrement par rapport aux autres ».

Rétrogradé à la 4^e place, Bruno Le Maire, recravaté, s'est attaché à se présenter comme un « visage neuf ».

Seule femme en lice, Nathalie Kosciusko-Morizet a confié hier rester

« un peu sur (sa) faim sur les thématiques », avec trop peu de temps consacré à l'éducation ou à l'Europe.

Le président du Parti chrétien-démocrate (PCD) Jean-Frédéric Polsson, qui avait percé lors du premier débat, n'a pas transformé l'essai. Il a déploré les « petits règlements de comptes entre les uns et les autres ». ■

Coup de pouce financier aux buralistes

Le gouvernement va augmenter leur rémunération, en prélevant sur le chiffre d'affaires des fabricants.



La dernière hausse, en Janvier 2014, avait porté le prix du paquet le moins cher à 6,50 euros et celui du plus cher à 7 euros. AFP

Les buralistes vont bénéficier d'une hausse de la marge qu'ils perçoivent sur la vente de tabac, qui passera de « 6,9 % à 8 % net du prix du paquet entre 2017 et 2021 », a annoncé le secrétaire d'État au Budget, Christian Eckert, face à 550 buralistes, lors de leur congrès à Paris.

Les fabricants promettent déjà de répercuter la surtaxe sur le prix du paquet de cigarettes

« La hausse nette sera de 1,1 point entre 2017 et 2021, contre 0,4 point pour le contrat en cours, soit près du triple. La hausse sera de 0,6 point dès 2017 », a-

t-il précisé. Pour financer cette hausse de rémunération, le gouvernement a décidé d'instaurer un nouveau prélèvement sur le chiffre d'affaires des fabricants, a annoncé M. Eckert. Ce prélèvement vient s'ajouter à une augmentation déjà prévue « de la fiscalité sur le tabac à rouler, qui connaît des ventes en trop forte progression », a rappelé le secrétaire d'État, ainsi qu'à une autre taxe dont la création avait été annoncée fin septembre, visant aussi les fabricants de tabac, qui pourrait elle rapporter un peu plus de 100 millions d'euros par an à l'État.

LE TABAC AUGMENTERA DÈS JANVIER
« Il faut que ce soit les fabricants qui rongent sur leurs marges, et ils peuvent

le faire car elles sont très supérieures en France à ce qu'elles sont à l'étranger », a insisté M. Eckert.

Les buralistes se sont dits satisfaits des annonces du gouvernement, qui « répondent aux inquiétudes de la profession », selon Pascal Montredon, président de leur confédération. « La hausse de la rémunération vient notamment compenser la charge de travail supplémentaire liée à l'arrivée du paquet neutre. Il s'agit aussi d'un accompagnement à la modernisation car nous sommes conscients que le réseau doit continuer à évoluer et être moins tributaire du tabac », a-t-il affirmé.

Conséquence de cette surtaxe imposée aux fabricants, ceux-ci promettent déjà de la répercuter sur le prix du paquet de cigarettes. ■